SABETON

Exercice 2014

CONSEIL DE SURVEILLANCE

François MAURISSEAU	Président
Laurent DELTOUR	Vice-Président
Chantal BEJAR	
Marc CHAPOUTHIER	
Aline COLLIN	
Martine COLLONGE	
David-Alexandre GROS	
Francoise VIAL-BROCCO	

DIRECTOIRE

Claude GROS	Président
Guillaume BLANLOEIL	

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TEOREM LYON	Commissaire aux Comptes titulaire
MAZARS	Commissaire aux Comptes titulaire
Frédéric MAUREL	Commissaire aux Comptes suppléant
Pascal TRIBALAT	Commissaire aux Comptes suppléant

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Marie-Christine FAURE

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU 25 JUIN 2015

Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de notre gestion, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014, et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DES FILIALES ET DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

FILIALES ET SOUS-FILIALES

Secteur Agroalimentaire :

La société SAINT JEAN, détenue à 100 % par SABETON, fabrique, sur quatre sites de production situés en Rhône- Alpes, des ravioles, des quenelles, des pâtes fraîches et des produits traiteurs sous les marques SAINT-JEAN, ROYANS, RAVIOLES DE ROMANS et QUENELLES LA ROYALE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires net de coopération commerciale de 57,2 M€ correspondant à une production de 13 200 tonnes. Le chiffre d'affaires de SAINT JEAN se fait essentiellement en France, l'export ne représentant que 2 %.

SAINT JEAN réalise plus de 70 % de ses ventes en grande distribution et environ 20 % en restauration. Le reste de l'activité se répartit entre les clients industriels et le petit commerce.

Sur le marché des pâtes fraîches et des ravioles, en progression de 4,8 % en valeur en 2014 (données IRI), SAINT JEAN a progressé de 6,5 % pour atteindre une part de marché de 6,8 %, confortant ainsi sa position de 3ème acteur du marché national.

En quenelles, la part de marché de SAINT JEAN a progressé de 20 % en 2014 pour atteindre 12,4 % en valeur. Cette progression est la plus forte progression des quatre marques principales présentes sur ce marché.

Le chiffre d'affaires de l'activité traiteur, bien qu'en forte progression en 2014, reste non significatif par rapport au marché.

La société SAINT JEAN a dégagé en 2014 un bénéfice de 705 K€. Le bénéfice s'élevait, l'année précédente, à 1 338 K€.

L'exercice a été encore impacté par la hausse du cours de certaines matières premières, notamment celles issues des produits laitiers et en particulier du comté. En revanche, le dynamisme commercial de la marque SAINT JEAN lui a permis, malgré un contexte économique difficile, de connaître une croissance de 12 % par rapport à l'année précédente.

A moyen terme, SAINT JEAN renforcera ses efforts pour développer chacune de ses activités de ravioles, pâtes fraîches, quenelles et produits traiteurs de manière homogène sur le territoire français. A l'export, les efforts commerciaux seront intensifiés particulièrement sur le Benelux et les Pays alémaniques.

La société SAINT JEAN BOUTIQUE, détenue à 75,5 % par SAINT JEAN et à 24,5 % par SABETON, a ouvert à Grenoble en décembre 2012, un magasin de vente des produits à la marque SAINT JEAN. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 212 K€ et dégagé une perte de 120 K€. Elle a réalisé une augmentation de capital à hauteur de 515 K€ à laquelle SAINT JEAN a souscrit en totalité.

La SAS DU ROYANS, détenue à 51 % par SAINT JEAN et à 49 % par SABETON, a géré son patrimoine immobilier.

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 2 224 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 593 K€. Le bénéfice net de l'année précédente s'élevait à 593 K€.

La SCI BEMOL, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 94 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 67 K€.

La SCI LES DODOUX, détenue à 99 % par SAINT JEAN, a poursuivi, au cours de l'exercice, l'extension de l'usine de fabrication de quenelles exploitée par SAINT JEAN. Au 31 décembre 2014, les investissements réalisés se montent à la somme de 1,5 M€ entièrement financés par des avances de la société SAINT JEAN.

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 223 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 107 K€.

La SCI J2FD, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, est propriétaire du local situé à Grenoble et loué à SAINT JEAN BOUTIQUE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 42 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 9 K€.

Secteur Patrimoine agricole :

La COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, détenue à 98,17 % par SABETON, a poursuivi ses activités traditionnelles de vente de produits agricoles et de location de terrains.

La Compagnie a également poursuivi ses discussions relatives à l'aménagement du domaine de la Peronne situé à Miramas (13) d'une superficie d'environ 38 hectares.

Les discussions amiables en vue de l'acquisition par l'Etat des terrains nécessaires à la réalisation de la voie rapide qui doit contourner Miramas en passant à l'ouest du domaine de la Peronne n'ayant pu aboutir, l'Etat a saisi le Juge de l'Expropriation. Par jugement en date du 10 septembre 2014, le Juge de l'Expropriation a fixé à la somme totale de 700 K€ l'indemnité de dépossession due par la DREAL à la CIE AGRICOLE DE LA CRAU pour l'expropriation des terrains nécessaires à la déviation. Aucun appel n'ayant été formé contre cette décision, la décision du Juge de l'Expropriation est définitive et l'indemnité a été versée à la Compagnie en février 2015. Les travaux de la déviation ont démarré en février 2014 et l'Etat prévoit une mise en service en 2017.

L'EPAD, aménageur de la Communauté de Communes SAN OUEST PROVENCE, à laquelle appartient Miramas, a poursuivi ses travaux dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) destinée à porter l'aménagement global du secteur ouest de la Commune de Miramas, dans lequel est inclus le domaine de la Peronne.

Au cours de l'exercice 2014 :

- L'EPAD a déposé un dossier Loi sur l'Eau pour la ZAC de la Peronne auprès des services instructeurs de la MISE et l'enquête publique s'est déroulée à l'automne 2014 ; l'arrêté a été obtenu en date du 25 mars 2015 ;
- L'EPAD a obtenu, en date du 16 octobre 2014, l'arrêté portant dérogation à l'interdiction de destruction et de déplacement de spécimens d'espèces animales protégées ;
- La DRAC a prescrit un diagnostic archéologique sur l'ensemble de la ZAC de la Peronne et les investigations sur site ont été réalisées en 2014. Après examen du rapport rédigé par l'INRAP, la DRAC a conclu à l'absence de prescription archéologique complémentaire ;
- Le maître d'œuvre chargé de la mise en œuvre de la phase 1 des travaux des équipements publics de la ZAC de Peronne a été choisi ; une première tranche de travaux devrait démarrer au cours du 1er semestre 2015.

La Compagnie a poursuivi les travaux nécessaires au développement du projet de village de marques qui doit s'implanter sur une partie du domaine de la Peronne en vue, notamment, de l'obtention de l'autorisation d'exploitation commerciale et du Permis de construire.

Par décision en date du 23 juin 2014, le Conseil d'Etat a rejeté l'ensemble des recours formés contre l'autorisation délivrée par la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial) en date du 29 janvier 2013. Cette autorisation d'exploitation commerciale est définitive.

En l'absence de recours contentieux déposés dans les délais légaux à l'encontre du Permis de construire obtenu par la société VILLAGE DE LA PERONNE en date du 25 juin 2014, ce Permis de construire est définitif.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré un bénéfice de 268 K€, contre une perte de 377 K€ au 31 décembre 2013, provenant notamment de la comptabilisation de charges d'exploitation pour un montant de 461 K€ et de produits exceptionnels pour un montant de 824 K€.

Les capitaux propres au 31 décembre 2014 ressortent à 954 K€ contre 727 K€ au 31 décembre 2013.

Les comptes consolidés de l'exercice 2014, établis conformément aux normes IFRS, font ressortir un bénéfice de 224 K€ revenant intégralement au groupe contre une perte de 284 K€ au 31 décembre 2013.

Secteur « Autres » :

La société VILLAGE DE LA PERONNE, détenue à 99,99 % par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, porte le projet de village de marques sur le domaine de la Peronne. Cette société a dégagé une perte de 69 K€ provenant principalement de la comptabilisation d'une dépréciation sur les immobilisations corporelles correspondant à l'activation des frais engagés pour l'obtention de l'autorisation d'exploitation commerciale pour le village de marques. Ces immobilisations ont été entièrement dépréciées en raison de l'incertitude liée à l'aboutissement du projet.

Elle a réalisé une augmentation de capital à hauteur de 353 K€ à laquelle la CIE AGRICOLE DE LA CRAU a souscrit en totalité.

Au cours de l'exercice, cette société a obtenu l'autorisation d'aménagement commercial définitive et un permis de construire purgé de tous recours pour la réalisation d'un village de marques sur le domaine de la Peronne.

La société PARNY, auparavant filiale à 100 % de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, et, à ce jour, détenue à 100 % par SABETON, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 7 K€.

SOCIETE MERE

SABETON a poursuivi ses activités de prestataire de services au profit de ses filiales. La promesse de vente synallagmatique signée en octobre 2013 pour le siège social situé à DARDILLY a expiré au 30 janvier 2015, en raison d'un recours contentieux déposé en novembre 2014 contre le deuxième permis de construire délivré par la Mairie de Dardilly en juin 2014.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré une perte de 566 K€, après enregistrement notamment :
- de produits financiers s'élevant à 580 K€ résultant du placement de sa trésorerie,
- d'une dépréciation de 301 K€ comptabilisée sur les titres détenus dans la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et d'une reprise de provision de 23 K€ comptabilisée sur les titres détenus dans SAINT JEAN BOUTIQUE,
- d'un produit d'impôt d'un montant de 32 K€.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie nette de SABETON s'élevait à 15,8 M€. Elle est essentiellement placée en dépôts à terme et en SICAV monétaires.

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres s'élevaient à 63,1 M€, alors que ces derniers s'élevaient à 64,4 M€ au 31 décembre 2013.

COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de l'exercice 2014, établis dans le cadre des dispositions prévues par la norme IFRS 1, font ressortir un bénéfice consolidé part du groupe de 1 735 K€ contre un bénéfice part du groupe de 1 471 K€ au 31 décembre 2013.

A la fin de l'exercice, la trésorerie nette des sociétés du groupe, telle qu'elle apparaît à l'actif du bilan consolidé, s'élevait à 17,7 M€, essentiellement placée en dépôts à terme et SICAV monétaires, et les capitaux propres consolidés part du groupe à 52,8 M€ contre 52 M€ l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En janvier 2015, la société SAINT JEAN a, pour financer ses investissements, emprunté 10 M€ sur cinq ans.

PERSPECTIVES 2015

La société SAINT JEAN :
- continuera à développer ses sites de productions particulièrement dans les activités traiteur et quenelles. Les agrandissements des sites de Saint Just de Claix et de Bourg de Péage seront opérationnels au cours de l'année 2015,
- poursuivra ses efforts pour développer son chiffre d'affaires en lançant de nouveaux produits dans les ravioles, les pâtes fraîches et les quenelles et développera son activité de produits traiteurs. La marque SAINT JEAN bénéficiera d'un plan de communication renforcé afin d'asseoir sa renommée et sa présence dans les magasins.

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU poursuivra son projet relatif à l'aménagement du domaine de la Peronne situé à Miramas.

Plus généralement, SABETON recherchera activement des acquisitions, principalement dans le secteur agroalimentaire.

ACTIVITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

SAINT JEAN a poursuivi ses efforts en matière de Recherche et Développement, conduisant au lancement de neuf nouvelles recettes de pâtes, quenelles et produits traiteurs.

Ainsi, en 2014, les noisettes de pomme de terre sont venues étoffer la gamme de produits à poêler.

Dans la gamme des pâtes, quatre références ont été lancées sur un nouveau format de cannelloni à pâte fine, avec 65 % de farce fondante et une possibilité de cuisson rapide en gratin, sans pré-cuisson.

Sur le marché traiteur, SAINT JEAN a renforcé sa gamme de poêlées surgelées par deux références de risottos, en complément de la gamme de risottos frais.

En ce qui concerne l'activité quenelles, SAINT JEAN a innové au rayon surgelé avec deux références de quenelles en sauce, prêtes à passer au four.

L'année a également été marquée par de nombreux chantiers d'amélioration des process de fabrication, notamment sur l'optimisation de la fabrication des quenelles.

En 2015, SAINT JEAN continuera à développer de nouveaux produits en sortant un nouveau risotto au canard et aux girolles, un gratin de penne aux tomates cerise et aux lardons ainsi qu'une quenelle à l'Emmental de Savoie AOP dans la gamme Skin et continuera d'améliorer ses process.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci après :

• Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Un contrat de crédit bail immobilier a été souscrit en janvier 2002 portant sur un ensemble immobilier situé dans la zone industrielle des Georgeonnes 26302 Bourg de Péage, dont le solde au 31 décembre 2014 est de 323 K€. Celui-ci est soumis à un taux variable (Euribor 3 mois).

Il n'existe aucun autre risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de SICAV monétaires et de dépôts à terme dans des banques de première catégorie.

• Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

• Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

• Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurance des actifs existant pour l'ensemble des sites, le groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc…). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants.

• Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

• Risques qualité :

En matière de qualité des produits, le groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 6. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

• Risques de variation des cours des matières premières :

SAINT JEAN est exposée au risque de hausse de certaines matières premières, pour cela elle diversifie son activité et ses produits afin de limiter sa dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première.

• Risques fournisseurs/clients :

Dans les relations avec les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, SAINT JEAN fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients et suit le recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

• Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :

Le groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2014, le solde des dettes fournisseurs s'élevait à 2 K€ contre 12 K€ au 31 décembre 2013. Les factures avaient une échéance inférieure à 30 jours après la date d'émission des factures.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait, au 31 décembre 2013, à 3 355 677 euros divisé en 3 355 677 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice 2014.

ACTIONNARIAT

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2014, le capital et les droits de vote de SABETON étaient répartis de la manière suivante :

	% du capital	% des droits vote
Claude GROS (pleine propriété)	2,15	2,28
Claude GROS (usufruit)	-	48,10
Marie-Christine GROS-FAVROT	1,22	1,32
Enfants GROS (nue-propriété)	44,40	-
Enfants GROS (nue-propriété)	15,20	(1) 16,48
Sous total groupe familial GROS	**62,97**	**68,18**
Fonds gérés par First Eagle Investment Management, LLC	14,92	16,05
Public	22,11	15,77
TOTAL	**100,00**	**100,00**

(1) Les droits de vote sont exerçables par le nu propriétaire à l'exception des décisions concernant l'affectation du résultat pour lesquelles le droit de vote appartient à M. Claude GROS, usufruitier.

Deux pactes Dutreil, portant respectivement sur 24,18 % et 22,08 % du capital de SABETON, ont été signés en novembre 2013 pour une durée contractuelle de deux ans avec possibilité de prorogation.

A notre connaissance, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote et il n'y a pas eu de déclaration de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2014.

Le personnel détenait, au 31 décembre 2014, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, 26.331 actions de la société, représentant 0,78 % du capital.

DONNEES BOURSIERES

Au cours de l'exercice 2014, le cours de l'action SABETON a évolué dans les limites suivantes : le cours le plus haut a été de 15 € et le cours le plus bas de 12,08 €. Au 31 décembre 2014, le cours de l'action était de 14,67 €.

Les transactions ont porté, au cours de l'année 2014, sur 64 593 titres.

Entre le 1er janvier 2015 et le 27 mars 2015, date de la rédaction de ce rapport, le cours le plus haut a été de 16,13 €, le cours le plus bas de 13,77 € et le dernier cours de 14,25 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2014, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir une perte de 566 873,66 euros.

Nous vous proposons :

- d'affecter au compte « autres réserves » la perte de l'exercice s'élevant à ..... (566 873,66 €)
- de prélever sur le compte « autres réserves » la somme de ..... (738 248,94 €)

représentant un dividende net de 0,22 € que nous vous proposons de verser aux 3 355 677 actions composant le capital au jour de la rédaction de ce rapport.

Chaque action recevra ainsi un dividende de 0,22 €, qui sera payé à compter du 1er juillet 2015 à la Lyonnaise de Banque ouvrant droit, pour les personnes physiques domiciliées en France, à un abattement de 40 % conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le dividende sera assujetti à un prélèvement forfaitaire et obligatoire de 21 % sur le montant brut ainsi qu'aux prélèvements sociaux en vigueur.

Nous vous proposons également que le montant correspondant aux dividendes revenant aux actions SABETON détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende soit affecté au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2011	0,22 €	40 %
2012	0,22 €	40 %
2013	0,22 €	40 %

COMPTES CONSOLIDES

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2014, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice part du groupe de 1 734 870 euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-88 du Code de commerce, d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du même Code, conclus ou poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous proposons de renouveler, pour une période d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015, les mandats des membres du Conseil de Surveillance de Mesdames Chantal BEJAR, Aline COLLIN, Martine COLLONGE et Françoise VIAL-BROCCO, Messieurs Marc CHAPOUTHIER, Laurent DELTOUR, David-Alexandre GROS et François MAURISSEAU, arrivés à expiration à la présente assemblée.

AUTORISATION D'INTERVENIR EN BOURSE

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Directoire afin d'utiliser, pendant une durée de dix-huit mois expirant le 25 décembre 2016, les possibilités offertes par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 et de déléguer au Directoire la possibilité de procéder, par tous moyens, à des rachats de titres de la société, représentant jusqu'à 10 % du capital social, en vue, par ordre de priorité décroissant de :

- l'annulation partielle ou totale des actions achetées en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'attribution ou la cession des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

Nous vous proposons de fixer à 15 € par action le prix d'achat maximum et d'autoriser le Directoire à se prévaloir, lorsque les conditions sont réunies, des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 permettant aux émetteurs, dont le marché des titres est très peu liquide, d'acheter jusqu'à 50 % du volume quotidien moyen.

Il est précisé qu'au jour de la rédaction de ce rapport, la société ne détient plus aucune action propre. La société n'a acheté aucune action propre au cours de l'exercice 2014. Le montant global des frais de négociation pour l'exercice 2014 est donc nul. La société n'a acquis aucune action depuis le 1er janvier 2015 et jusqu'au jour de la rédaction de ce rapport.

FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de fixer le montant global des jetons de présence attribués au Conseil de Surveillance à la somme de 52 000 €, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

*****

Sont annexés à ce rapport :

- le rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales,
- le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par l'article L. 225-68 du Code de commerce sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne,
- la liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, des mandats exercés et des rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la société et des sociétés contrôlées pour l'exercice 2014,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- le tableau récapitulatif des opérations réalisées sur les titres SABETON par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2014.

Nous vous précisons qu'il n'existe pas de délégation d'augmentation de capital en cours de validité à la clôture de l'exercice.

*****

Nous vous remercions de bien vouloir concrétiser votre accord sur ce qui précède par le vote favorable des résolutions qui vous sont proposées.

Le Directoire

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions des articles L.225-102-1 et L.225-105-1 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sociales, environnementales et sociétales au sein de notre société.

A – INFORMATIONS SOCIALES

Au 31 décembre 2014, l'effectif du groupe est de 338 salariés et de 321,28 en équivalent temps plein se répartissant par âge et par site de la façon suivante :

Répartition des salariés par âge - 2014

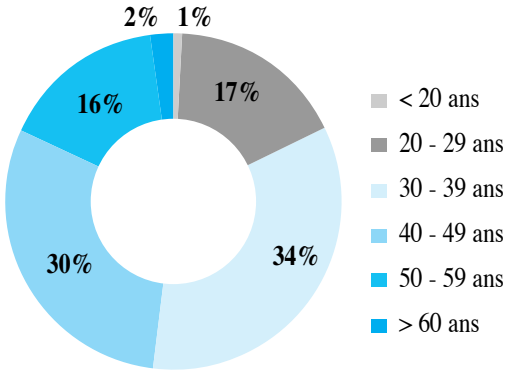

Répartition des effectifs 2014

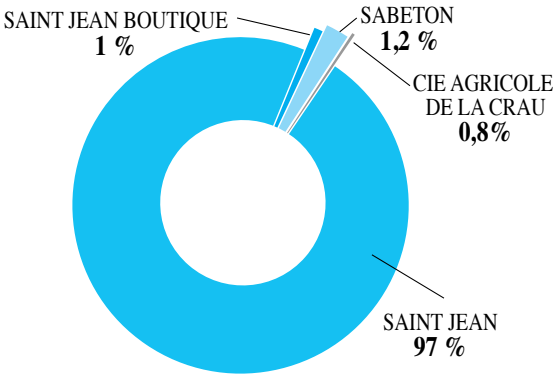

L'ancienneté moyenne est de 10 ans et la moyenne d'âge de 40 ans.

Répartition des effectifs hommes-femmes

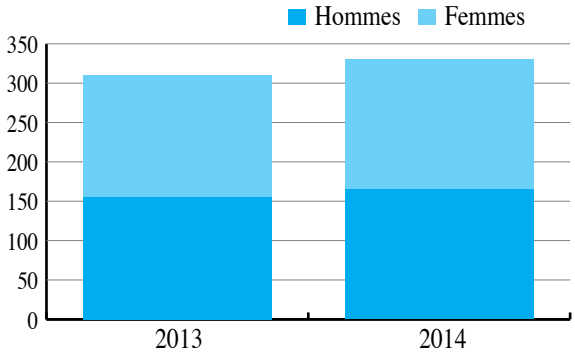

Tous les salariés sont domiciliés et travaillent en France.

Les embauches et les licenciements

Catégories professionnelles	Sexe	Taux de rotation	
		Rotation au 31.12.2013	Rotation au 31.12.2014
CADRES	F	0 %	8,90 %
	M	4,98 %	4,99 %
ETAM	F	13,55 %	9,95 %
	M	11,88 %	7,24 %
OUVRIERS	F	4,57 %	6,55%
	M	10,38 %	6,78%

Le taux de rotation concerne uniquement les contrats à durée indéterminée.

Les rémunérations et leur évolution

Catégories professionnelles	Sexe	Rémunération moyenne		% Evolution
		Année 2013	Année 2014	
CADRES	F	197	197	0 %
	M	242	246	1,7 %
ETAM	F	100	98	- 2,0 %
	M	108	110	1,9 %
OUVRIERS	F	74	76	2,7 %
	M	74	74	0 %
Moyenne toutes catégories et tous sexes		**100**	**102**	**+ 2,0 %**

Base 100 = rémunération moyenne toutes catégories et tous sexes en 2013

L'évolution des rémunérations est impactée par les nouvelles embauches.

L'organisation du temps de travail – Equivalent Temps Plein 2014

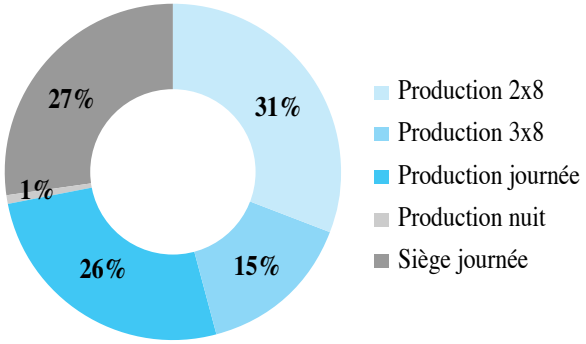

L'horaire de travail est de 35 heures hebdomadaires, avec modulation possible du temps de travail chez SAINT JEAN en fonction de l'activité, ce qui permet à SAINT JEAN de répondre aux besoins des clients tout en permettant aux salariés d'avoir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

L'absentéisme

Le taux de l'absentéisme s'établit, pour l'année 2014, à 3,83 % en prenant en compte les absences pour maladie, maladie professionnelle et pour accident du travail et de trajet.

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Les élections des représentants du personnel se sont déroulées les 20 mai et 3 juin 2014.

Il existe au sein de la société SAINT JEAN :
- un Comité d'Entreprise (C.E.),
- des Délégués du Personnel (D.P.) dans quatre de ses établissements,
- un Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) sur le site de Romans, qui est étendu aux autres sites par le biais de la nomination de salariés référents sécurité qui assistent aux travaux et réunions du C.H.S.C.T,
- deux délégués syndicaux qui sont élus en tant que délégué du personnel et en tant que membre du Comité d'Entreprise.

Un rapport annuel d'activité est présenté chaque année au Comité d'Entreprise et au Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail.

Le bilan des accords collectifs

Au cours de l'année 2014, la société SAINT JEAN a engagé différentes discussions avec les salariés, leurs représentants et les organisations syndicales.

Celles-ci ont permis d'aboutir à la signature de deux accords :
- un accord d'entreprise N.A.O (Négociation Annuelle Obligatoire) avec les délégués syndicaux le 9 avril 2014,
- un accord d'intéressement avec le Comité d'Entreprise le 23 juin 2014.

L'accord sur le contrat génération est en cours d'étude.

Santé et sécurité

SAINT JEAN s'inspire de la norme OHSAS 18001 en matière de politique de santé et de sécurité au travail. Dans cette optique, SAINT JEAN s'est engagée à :
- respecter l'ensemble des exigences légales en vigueur et autres exigences auxquelles l'entreprise a souscrit,
- tenir compte des aspects ergonomiques et sécuritaires dans toutes les décisions stratégiques (particulièrement dans le choix des investissements et dans la conception des lignes de production),
- prévenir tous les risques pouvant avoir un impact sur la santé et la sécurité au travail et s'engager dans la prévention des lésions corporelles et atteintes à la santé,
- prévenir les dommages aux personnes qu'ils soient accidentels ou chroniques.

Les sociétés du groupe prennent en charge une mutuelle d'entreprise pour l'ensemble de leurs collaborateurs.

Les médecins du travail font régulièrement des interventions chez SAINT JEAN pour évoquer, avec les salariés, les conditions de travail et dispenser des conseils « bien-être au travail » et étudier l'ergonomie des postes. Des fruits frais sont à disposition des salariés dans les salles de pause, qui ont été réaménagées en 2014 après consultation des salariés.

Des groupes de travail évaluent les risques dans le Document Unique revu chaque année ; un programme pour réduire les risques les plus élevés est élaboré.

En 2014, les actions suivantes ont permis d'aller plus loin :
- former des acteurs PRAP (pour la prévention des risques physiques par les utilisateurs eux-mêmes, amélioration des postes de travail, tant en termes d'ergonomie que d'organisation),
- accompagner les managers dans l'animation d'une « minute sécurité » (un thème différent chaque mois),
- réaliser des visites sécurité basées sur les fiches de synthèse du Document Unique,
- suivre et respecter les objectifs de l'accord de pénibilité signé en 2012,
- réaliser des enquêtes accident au minimum à chaque arrêt de travail.

Le bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

Un accord sur la pénibilité a été signé en 2012 avec les organisations syndicales. Il prévoit que la société SAINT JEAN s'engage sur les thèmes suivants :
- la réduction des poly-expositions aux facteurs de pénibilité et notamment :
  - l'amélioration des postes de travail,
  - la mise en place d'actions de formation,
  - l'installation d'aides à la manutention,
  - des actions sur le bruit,
- l'amélioration des conditions de travail, notamment au plan organisationnel. Près de la moitié des salariés de la société SAINT JEAN a un travail posté en équipe alternante (en équipe 2x8 et 3x8),
- l'aménagement des horaires, en concertation avec les salariés, afin de diminuer les facteurs de pénibilité,
- le maintien en activité et la prévention de la désinsertion professionnelle des salariés. Afin de maintenir à leur poste, ou à un poste aménagé, les salariés ayant eu un incident d'ordre médical, la société SAINT JEAN s'engage à mettre en place des entretiens systématiques et documentés avec les salariés ayant une inaptitude partielle temporaire ou définitive afin de prévoir les aménagements de postes ou d'horaires correspondant à cette inaptitude.

Les accidents du travail ainsi que les maladies professionnelles sont les suivants :

	2012	**2013**	**2014**
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	28	21	17
Taux de fréquence	62,42	45,12	35,32
Indice de fréquence	98,81	71,26	55,57
Nombre de maladies professionnelles reconnues	1	2	2
Indice de fréquence	3,53	6,79	6,54

La politique sécurité menée chez SAINT JEAN vise à diminuer continuellement le nombre d'accidents du travail dans l'entreprise. Une réunion d'un groupe en charge d'analyser les accidents et de mettre en place des actions préventives et correctives se tient chaque mois, sur chaque site de production.

En 2014, ces actions se sont renforcées avec la mise en place d'une minute sécurité mensuelle et l'utilisation de tableaux permettant de relever les situations dangereuses et celles qui font l'objet d'un suivi régulier.

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Les objectifs et enjeux des ressources humaines de la société SAINT JEAN en 2014 ont été la continuité des actions déjà engagées sur la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail. SAINT JEAN entend également travailler sur l'accompagnement des encadrants au travers de formations en management.

En 2014, l'orientation en matière de plan de formation a été :
- de lancer une action de « coaching sécurité » à l'intention des encadrants,
- de continuer les formations engagées depuis 2012 sur les gestes et les postures,
- de réaliser une formation à la sécurité et à l'environnement pour l'ensemble du personnel,
- d'assurer une formation à l'éco-conduite et risques routiers aux commerciaux,
- de renforcer les formations d'habilitation électrique, habilitation chaufferie, l'utilisation des chariots élévateurs, les risques liés aux atmosphères explosives et de sauveteur secouriste du travail (SST),
- de renforcer les formations sur les thermoformeuses, robots, automates, détecteurs de métaux.

Enfin, les équipements des usines devenant de plus en plus complexes, les formations sur les équipements sont de plus en plus fréquemment déployées, tant avec des prestataires externes, qu'avec des collaborateurs en interne.

Un autre axe de la politique de formation est de renforcer l'expertise des salariés des services supports et de la production dans leurs métiers afin :
- d'assurer une formation interne sur l'hygiène, la qualité,
- de permettre la prise en main et l'évolution des outils informatiques (Vif, GMAO, GED, CRM),
- de former les équipes aux langues, à l'utilisation du téléphone.

SAINT JEAN a réalisé un ambitieux programme de formation « T.S.F » (Transfert des Savoir-Faire) afin de professionnaliser la formation dispensée en interne. L'entreprise développe de plus en plus des actions de formation en interne capitalisant ainsi sur les compétences acquises par les collaborateurs et favorisant l'accompagnement des nouveaux arrivants sur les postes de travail. Depuis 2011, des tuteurs ont été désignés et formés afin de gérer l'intégration et la formation des nouveaux salariés.

Le nombre total d'heures de formation est le suivant :

Catégories professionnelles	**Sexe**	**Formation 2014**	
		Nombre d'heures total de formation	Nombre d'heures de formation / salarié
CADRES	F	677,5	31,93
	M	345	17,62
ETAM	F	534	17,50
	M	1 141	22,00
OUVRIERS	F	1 120	11,17
	M	1 380,5	14,31
TOTAL		**5 198**	

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Concernant le respect du principe d'égalité hommes-femmes, les sociétés du groupe SABETON s'engagent à respecter les lois en vigueur notamment en matière de représentativité des salariés.

La société SAINT JEAN a signé, en 2011, un accord d'entreprise, avec les délégués syndicaux, sur l'égalité professionnelle hommes-femmes qui prévoit :
- un suivi de l'égalité face à la promotion professionnelle,
- un engagement pour améliorer l'articulation entre activités professionnelles et vie familiale.

Une commission sur l'égalité professionnelle a été constituée afin d'assurer le suivi de cet accord.

En 2014, SAINT JEAN a adhéré à une crèche inter-entreprises, mettant ainsi deux berceaux à la disposition de ses salariés et, en 2015, elle co-financera un système de garde à domicile pour les enfants des salariés travaillant en horaires décalés.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La société SAINT JEAN s'engage dans sa politique sociétale à favoriser l'embauche de travailleurs handicapés. Elle va au-delà des obligations légales de 6 % en employant un équivalent « personnes handicapées », calculé selon la règlementation, représentant 8,5 % de l'effectif.

Le maintien des travailleurs inaptes temporaires et handicapés sur leur poste de travail est aussi une forte préoccupation pour la société.

Elle favorise également le dialogue avec les organismes chargés de l'insertion et de la formation des travailleurs handicapés et confie des missions à des entreprises d'aide par le travail qui emploient des travailleurs handicapés.

La politique de lutte contre les discriminations

Les sociétés du groupe SABETON respectent la législation en vigueur en matière de non discrimination.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

- *au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective :*
  La société SAINT JEAN respecte la liberté d'association et encourage celle-ci en sponsorisant en premier lieu des associations dans lesquelles ses salariés s'impliquent, et notamment le club cycliste de l'UC Montmeyran, l'USRP, le club de football de Saint Just de Claix, le club de Rugby de Frans. De temps en temps, des passions des salariés sont mises en avant dans le journal d'entreprise.
  La société SAINT JEAN s'est engagée, au travers de sa politique d'entreprise, à favoriser le dialogue social.
- *à l'élimination du travail forcé ou obligatoire :*
  Les sociétés du groupe SABETON ne sont présentes qu'en France Métropolitaine et ne sont donc pas concernées par ce point.
- *à l'abolition effective du travail des enfants :*
  Les sociétés du groupe SABETON n'embauchent, y compris en alternance, que des personnes âgées de plus de 18 ans.

B – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

La société SAINT JEAN s'engage à :
- respecter l'ensemble des exigences légales propres à son activité ainsi que les autres exigences auxquelles l'entreprise a souscrit,
- tenir compte des aspects environnementaux dans toutes ses décisions stratégiques (particulièrement dans le choix des investissements et dans la conception des emballages),
- prévenir tous risques pouvant avoir un impact significatif sur l'environnement et s'investir dans la prévention de la pollution.

De manière plus concrète, les groupes de travail permettent de lancer des projets d'amélioration continue basés sur les résultats de l'analyse environnementale :
- réduction des déchets à la source (déchets organiques et plastiques) et suivi du tri sélectif des déchets,
- recherche et validation de filières pour la valorisation des déchets organiques et plastiques,
- suivi des consommations énergétiques,
- suivi de la consommation d'eau et de la pollution des effluents,
- suivi des produits chimiques et stockage des produits dangereux pour l'environnement sur bac de rétention,
- sensibilisation des sous-traitants aux impacts environnementaux générés sur les sites,
- réduction du risque incendie par la prévention et la formation du personnel.

Le site de SAINT JEAN à Romans est certifié ISO 14001 depuis 2007 et les sites de Bourg de Péage et de Frans sont certifiés depuis 2011.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

La société SAINT JEAN forme chaque année ses salariés sur ce point. Au cours de ces formations, il est abordé la politique environnementale de l'entreprise, ainsi que les objectifs et les plans d'améliorations.

Les salariés sont également informés des améliorations environnementales de l'entreprise à travers les réunions de services, les affichages dans les ateliers et le journal interne.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions chez SAINT JEAN sont les suivants :

- étendre la certification environnementale au site de Saint Just de Claix, prévue en 2017,
- continuer à réduire à la source les déchets organiques et déchets plastiques,
- vérifier la réduction de la consommation d'électricité suite aux investissements de 2013 sur le site de Romans,
- atteindre les objectifs de réduction d'énergie fixés dans les plans d'action (certification ISO 50001) du site de Bourg de Péage en 2014 et du site de Romans en 2015.

Des plans d'action sont définis chaque année avec la direction de la société SAINT JEAN.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

La société SAINT JEAN est assurée de manière satisfaisante pour ses risques en matière environnementale, tout en privilégiant la prévention des risques grâce à son système de management environnemental. La société SAINT JEAN n'a aucun litige en cours en matière environnementale.

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

La société SAINT JEAN analyse régulièrement ses rejets d'eau et a mis en place des mesures pour la récupération des eaux d'incendie sur le site de Romans. Il a été installé des dégraisseurs et des séparateurs d'hydrocarbures, entretenus régulièrement.

L'utilisation de produits chimiques dangereux pour l'environnement est limitée au strict nécessaire. Leur consommation est contrôlée chaque mois.

La société SAINT JEAN contrôle trimestriellement ses chaudières à gaz.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La société SAINT JEAN déploie une politique globale en matière de réduction des déchets et de recyclage, à savoir :
- le tri sélectif et le suivi régulier des quantités de déchets,
- la réduction à la source des déchets,
- la recherche continue de filières de valorisation,
- le recyclage des déchets organiques dans des filières de fertilisation,
- le recyclage des cartons, papiers, ferrailles et films plastiques dans des filières spécifiques.

La production de déchets organiques en 2014 et les objectifs pour 2015 par site pour SAINT JEAN sont :

Production de déchets organiques en % de la production	Objectif 2014	Réalisé	Objectif 2015
Romans	4	3,5	4
Bourg de Péage	2,6	2,1	2
Frans	0,5	0,3	0,5
Saint Just	0,7	2,3	1,5

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités de la société SAINT JEAN sont situées en zone industrielle afin de limiter le bruit. De plus, la société SAINT JEAN effectue régulièrement des analyses de bruit.

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'eau utilisée pour la fabrication des produits de la société SAINT JEAN provient des installations communales.

La société SAINT JEAN se mobilise autour de la réduction de ses consommations d'eau par :
- le suivi des consommations d'eau,
- le déploiement de compteurs d'eau pour le suivi par zone,
- l'utilisation de centrales d'hygiène pour le nettoyage,
- la formation des opérateurs au nettoyage.

La consommation d'eau en 2014 et les objectifs pour 2015 par site pour SAINT JEAN sont :

Consommation d'eau m^3 / tonne fabriquée	Objectif 2014	Réalisé	Objectif 2015
Romans	2,8	3,3	3,3
Bourg de Péage	11	9,3	9,5
Frans	5,8	4,8	6,2
Saint Just	8,5	8,3	8,5

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

La société SAINT JEAN privilégie l'achat de ses matières premières en France et en Europe.

De plus, la société SAINT JEAN a :
- supprimé l'huile de palme dans toutes ses recettes de ravioles, pâtes, quenelles et plats traiteurs,
- exclu les matières premières contenant des OGM ou des matières ionisées,
- engagé une démarche d'écoconception à chaque lancement de nouveaux produits,
- standardisé et fiabilisé les procédés et les modes opératoires,
- optimisé les recettes en utilisant, dans la mesure du possible, des matières premières déjà existantes.

La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La société SAINT JEAN s'est engagée, depuis 2002, dans un plan d'action ambitieux pour améliorer l'efficacité énergétique de son activité notamment par :
- le suivi des consommations de gaz,
- le suivi des consommations d'électricité,
- la récupération d'énergie sur le groupe froid pour la production d'eau chaude sanitaire,
- l'optimisation des régulations et des consommations électriques,
- le remplacement des lampes par des lampes LED,
- la mise en place d'économiseur sur chaudière vapeur pour réduire la consommation de gaz,
- le choix des meilleurs isolants lors des nouvelles constructions,
- l'installation de 680 m^2 de panneaux photovoltaïques sur le site de Romans et 400 m^2 sur le site de Bourg de Péage.

Le site de Bourg de Péage a été certifié ISO 50001 (performance énergétique) en décembre 2014.

Il est prévu une certification ISO 50001 également sur le site de Romans en décembre 2015.

La consommation de gaz en 2014 et les objectifs pour 2015 par site pour la société SAINT JEAN sont :

Consommation de gaz kWh / tonne fabriquée	Objectif 2014	Réalisé	Objectif 2015
Romans	1 000	879	900
Bourg de Péage	700	637	780
Frans	1 100	1 057	1 100
Saint Just	850	720	800

La consommation d'électricité en 2014 et les objectifs pour 2015 par site pour la société SAINT JEAN sont :

Consommation d'électricité kWh / tonne fabriquée	Objectif 2014	Réalisé	Objectif 2015
Romans	1 100	1 045	1 100
Bourg de Péage	2 200	1 897	2 700
Frans	600	556	600
Saint Just	950	1 051	1 100

L'objectif 2015 de Bourg de Péage tient compte de l'agrandissement de ce site qui anticipe son développement.

L'utilisation des sols

La société SAINT JEAN, dans le cadre de son développement, a engagé l'agrandissement des sites industriels à Saint Just de Claix et à Bourg de Péage pour une surface totale supplémentaire de 6 000 m².

Le changement climatique

L'activité de SAINT JEAN n'a pas d'impact significatif sur les rejets de gaz à effet de serre. De plus, elle assure un suivi régulier des groupes froid par un prestataire agréé.

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

La société SAINT JEAN fait entretenir ses plantations et espaces verts par une entreprise d'insertion. Les espèces végétales choisies permettent de garantir une certaine biodiversité. Lorsque cela est possible, la société SAINT JEAN privilégie les espaces verts aux espaces goudronnés ou bétonnés dans les projets d'aménagement de ses sites.

De plus, depuis 2014, SAINT JEAN possède quatre ruches sur son site de Romans afin de préserver la biodiversité et de sensibiliser notre personnel à cette problématique. Dans ce cadre, chaque salarié aura reçu, en 2014, un pot de miel provenant de la production des ruches.

C – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société

La société SAINT JEAN est un acteur dynamique reconnu qui contribue au développement local régional. En 10 ans, plus de 50 millions d'euros ont été investis sur ses différents sites en privilégiant toujours les entreprises locales ou régionales lorsque cela est possible.

Pour 2015, au travers d'un plan d'investissement de plus de 5,4 millions d'euros, la société espère continuer à se développer et prévoit l'embauche de plus de 10 salariés.

Les relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

La société SAINT JEAN entretient des relations régulières avec trois associations d'aide aux personnes en difficulté, les Restos du Cœur, le Secours Populaire et la Banque alimentaire, en leur apportant régulièrement des produits alimentaires qui sont redistribués aux personnes défavorisées.

En 2014, SAINT JEAN a soutenu l'association ESF (Energie Sans Frontières, de l'eau et l'énergie pour tous) pour un projet au Sénégal.

La société SAINT JEAN s'engage aussi dans le soutien à l'éducation au travers d'actions de sponsoring, de partenariats dédiés comme avec l'Institut Paul Bocuse ou avec l'Isara.

La société SAINT JEAN soutient également les associations de défense de l'environnement, particulièrement celles engagées dans le soutien à la promotion du développement des produits Bio, comme le Cluster Bio.

La société SAINT JEAN n'a pas de contact avec les associations de consommateurs et n'a pas identifié d'association représentant les populations riveraines.

Les actions de partenariat ou de mécénat

La société SAINT JEAN soutient depuis plusieurs années des organisations par le biais du mécénat :
- elle apporte son soutien aux Nuits de Fourvière afin d'aider et de promouvoir la création artistique en région,
- elle apporte son aide au club sportif local « l'Union Cycliste Montmeyran Valence », qui s'investit énormément dans la formation et l'éducation par le sport auprès du jeune public en intervenant dans les écoles et les quartiers sensibles du département,
- elle soutient le club de rugby emblématique de la ville, « l'Union Sportive Romanaise et Péageoise », qui partage des valeurs communes avec la société comme l'esprit d'équipe.

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Les sociétés du groupe SABETON favorisent, dans leur politique d'achat, les sociétés opérant sur des territoires respectant les droits des personnes. En 2014, 58 % des achats de matières premières réalisés par la société SAINT JEAN l'ont été en France, dont 14 % en Rhône Alpes, 37 % en Europe communautaire et 5 % dans le reste du monde.

Les fournisseurs certifiés ISO 14000 bénéficient d'un bonus lors de leur notation annuelle.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La sous-traitance ne contribue que de manière marginale à l'activité de la société SAINT JEAN. Elle ne concerne que des activités annexes et en aucun cas des activités de fabrication. En 2014, 100 % des sociétés de sous-traitance sous contrat avec la société SAINT JEAN sont des sociétés françaises.

Lorsque cela est possible, la société SAINT JEAN favorise les sociétés employant des personnes handicapées, comme c'est le cas pour l'entretien des espaces verts.

Loyauté des pratiques

Compte tenu des relations avec nos clients et nos fournisseurs, de nos activités en France pour plus de 99 %, des contrôles réguliers de nos comptes par des tiers extérieurs de la société, le risque de corruption a été identifié comme faible. En conséquence, aucune mesure particulière n'a été prise concernant ce risque.

La santé et la sécurité des consommateurs sont au cœur des préoccupations de la société SAINT JEAN. Dans cette optique, et par souci de transparence, SAINT JEAN fait certifier l'ensemble de ses sites selon la norme IFS 6. En 2014, chaque site a obtenu une note de niveau supérieur selon ce référentiel, montrant l'excellence des pratiques en matière d'hygiène, de traçabilité et de transparence de l'information.

SAINT JEAN commercialise aussi des produits Bio depuis 1993 (certification Ecocert), Label Rouge et IGP. SAINT JEAN est aussi engagée dans une politique de renforcement de la naturalité de ses produits en excluant l'utilisation par exemple de l'huile de palme et d'huiles hydrogénées.

Enfin, dans le cadre de notre charte nutritionnelle, pour garantir la sécurité et l'équilibre alimentaire de tous, les produits SAINT JEAN ne contiennent, ni OGM, ni additifs du type colorants artificiels, exhausteurs de goût et la teneur en sel est limitée à 1 % des produits élaborés.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Les sociétés du groupe étant localisées en France, aucune action n'a été réalisée en faveur des droits de l'homme.

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de controle interne

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le Conseil de Surveillance a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise de Middlenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, à l'exception de la recommandation relative à la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance qui est, pour des raisons pratiques, maintenue à un an. De plus, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

Les règles de gouvernance de la société sont indiquées ci-dessous.

I – LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

1.1. Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance

1.1.1. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

SABETON est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. La gestion repose sur la distinction entre les fonctions de direction, dévolues au Directoire, et le contrôle de cette direction, assumé par le Conseil de Surveillance.

Les dispositions statutaires de la Société prévoient en leur article 18, à titre de mesures internes non opposables aux tiers, une autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour la conclusion, tant pour la société que pour ses filiales directes et indirectes, des opérations suivantes :

- propositions d'affectation du résultat et de fixation du dividende de l'exercice écoulé à l'assemblée,
- proposition de modification des statuts,
- vente ou acquisition de fonds de commerce ou acquisition d'immeubles par nature,
- acquisition de titres de participations pour un montant supérieur à 5 % du capital,
- signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif,
- émission de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social,
- opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société,
- proposition de programme de rachat d'actions à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
- mise en place de plans d'options de souscriptions ou d'achat d'actions.

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est organisé par un règlement intérieur.

1.1.2. Composition du Directoire et du Conseil de surveillance

- Le Directoire

Au 31 décembre 2014, le Directoire est composé de deux membres.

La durée du mandat des membres du Directoire est de six ans, elle expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

- Le Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2014, le Conseil de Surveillance était composé de huit membres, dont six indépendants. Le nombre de membres indépendants et les critères d'indépendance sont conformes au code Middlenext. Deux membres ayant un lien familial avec l'actionnaire de référence ne sont pas indépendants.

La composition du Conseil de Surveillance est en conformité avec la Loi sur la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance.

Contrairement aux recommandations du code Middlenext et pour des raisons pratiques, la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est d'une année ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

En cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, un membre du Conseil de Surveillance doit informer le Conseil de Surveillance, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et le cas échéant démissionner.

Le Conseil de Surveillance élit, parmi ses membres, un Président et un Vice-Président, qui sont obligatoirement des personnes physiques et détermine, le cas échéant, leur rémunération. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président.

La liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, de leurs mandats et rémunérations figure en annexe au rapport de gestion du Directoire.

1.1.3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux sont précisées dans le rapport de gestion du Directoire.

Le Conseil de Surveillance détermine, le cas échéant, la rémunération du Président et Vice- Président ainsi que la rémunération de chacun des membres du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'assemblée générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre assemblée. La répartition de ces jetons de présence est faite entre les membres par le Conseil de Surveillance. Pour l'exercice écoulé, les jetons de présence versés se sont élevés à 46 K€.

1.2. Compte-rendu de l'activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

1.2.1. Fréquence des réunions

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins une fois par trimestre afin d'entendre le rapport du Directoire.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni à quatre reprises, et le quorum pour chacune de ces réunions a été largement atteint.

1.2.2. Invités au Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance invite à ses réunions de façon permanente les membres du Directoire.

Les Commissaires aux Comptes de la société sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance à l'ordre du jour desquelles figure l'examen des comptes, qu'il s'agisse des comptes annuels, des comptes semestriels ou des comptes consolidés.

1.2.3. Contenu des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance a consacré deux réunions à vérifier et contrôler les comptes semestriels et annuels qui avaient été arrêtés par le Directoire.

Outre l'autorisation de certaines opérations en application des dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance a également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe. Il a aussi débattu de la cession et l'achat d'actifs, des projets d'investissements, du montant des jetons de présence et de leur répartition, du contrat d'intéressement de SAINT JEAN, de la souscription d'emprunts bancaires, de la recapitalisation de deux filiales, du renouvellement des baux commerciaux, de la transformation d'une filiale en SAS, de l'autorisation de procéder à l'annulation des actions propres.

1.3. Travaux préparatoires aux réunions du Conseil de Surveillance

1.3.1. Modalités d'accès des membres du Conseil de Surveillance à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du Conseil

Préalablement à chaque réunion du Conseil de Surveillance, les membres reçoivent, dans les délais utiles à leurs examens, les documents nécessaires à leur mission et relatifs aux sujets qui seront abordés, qui peuvent être :

- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figure l'arrêté des comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux comprenant bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que les comptes consolidés comprenant les mêmes éléments, de même que les projets de documents qui seront remis à l'assemblée générale et la situation de trésorerie du groupe détaillée par entité,
- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent des propositions d'investissements soumises à autorisation préalable en application des statuts, les documents et comptes des sociétés dans lesquelles le groupe envisage d'investir, ainsi qu'une note sur l'investissement proposé,
- et d'une manière générale, divers documents, tels que des articles de presse relatifs à la société, ses filiales ou les secteurs dans lesquels elles opèrent, ainsi que, le cas échéant, des articles d'analyse financière relatifs à la société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Directoire a fourni au Conseil de Surveillance quatre rapports.

1.4. Organisation et fonctionnement des comités

L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance, à l'exception du Président, remplit les fonctions de comité d'audit. Les membres du comité d'audit se réunissent au début de deux réunions du Conseil de Surveillance afin de procéder à l'audit des comptes semestriels et annuels, un dossier ayant été remis à l'avance à chacun d'entre eux. Tous documents complémentaires nécessaires à cet audit sont mis à la disposition des membres du Conseil de Surveillance à leur demande.

Aucun autre comité n'a été constitué au sein du Conseil de Surveillance de la société.

II – MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts de SABETON précisent au titre VI les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

III – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

3.1. Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.2. Description de l'environnement du contrôle interne

3.2.1. Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est assumé par les directions des filiales d'une part, par le service juridique de la société mère d'autre part, qui rend compte au Directoire, en liaison avec les experts-comptables du groupe qui complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne.

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SABETON et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale est indiqué dans l'annexe consolidée de SABETON.

3.2.2. Maîtrise des risques

Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Un contrat de crédit bail immobilier a été souscrit en janvier 2002 portant sur un ensemble immobilier situé dans la zone industrielle des Georgeonnes 26302 Bourg de Péage, dont le solde au 31 décembre 2014 est de 323 K€. Celui-ci est soumis à un taux variable (Euribor 3 mois).

Il n'existe aucun autre risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de SICAV monétaires et de dépôts à terme dans des banques de première catégorie.

Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurance des actifs existant pour l'ensemble des sites, nous procédons régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc…). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

Risques qualité :

En matière de qualité des produits, le groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 6. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

Risques de variation des cours des matières premières :

Le groupe est exposé au risque de hausse de certaines matières premières, pour cela nous diversifions notre activité et nos produits afin de limiter notre dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première.

Risques fournisseurs/clients :

Dans les relations avec les fournisseurs, le groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, le groupe fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, le groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients.

Nous veillons également au recouvrement de nos créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :

Le groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

3.2.3. Règles de délégations de responsabilités

Des limitations sont apportées aux pouvoirs des Directeurs Généraux des filiales opérationnelles, qui ne peuvent, sans l'accord préalable du Directoire, engager des investissements et désinvestissements, sauf s'ils ont été approuvés dans le cadre d'un budget d'investissements, prendre des locaux à bail, souscrire des emprunts et lignes de découvert, prendre des participations, embaucher et licencier des cadres, engager des actions en justice.

3.2.4. Procédure de délégations de signatures sur comptes bancaires

Les procédures de signatures sont hiérarchisées avec une règle de plafond et de double signature.

Le mode de paiement par virement, le plus facile à contrôler, a été généralisé.

3.3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables qui constituent le support de l'information financière du groupe, le dispositif de contrôle interne vise à assurer :
- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

3.3.1. Organisation du système comptable

La société mère sous-traite, dans ses bureaux, la saisie des pièces comptables et des écritures d'arrêtés des comptes de la société et de ses filiales à l'exception de la société SAINT JEAN et ses filiales qui disposent de leur propre service comptable.

Les filiales utilisent, pour la gestion commerciale, un progiciel intégré VIF et, pour la comptabilité et paie, les logiciels CEGID. La société mère, qui utilise les logiciels CEGID, a un accès direct à la comptabilité et la paie des filiales.

Les principes comptables suivis sont ceux du plan comptable général français.

3.3.2. Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Procédures mises en place au sein de la société mère elle-même et relatives à son propre fonctionnement :

Elles consistent essentiellement en :

- l'établissement et le contrôle de situations de trésorerie mensuelles, et l'analyse des rendements des placements,
- le suivi des participations et des engagements hors bilan,
- l'analyse des charges et la maîtrise de leur évolution,
- la vérification des règlements effectués par rapport aux engagements pris par la société,
- et plus généralement, la vérification du respect des principes et normes comptables, lors de l'établissement des comptes.

Procédures mises en place par la société mère pour le contrôle des filiales :

En dehors des aspects juridiques, qui sont gérés par la société mère pour le compte des filiales, les procédures de contrôle mises en place consistent en un reporting effectué par le directeur de la filiale concernée :

- hebdomadaire, sous forme d'une note sur la marche des affaires durant la semaine écoulée,
- mensuel, sous forme d'un tableau sur l'évolution du chiffre d'affaires réalisé et, le cas échéant, du tonnage produit et vendu,
- mensuel, sous forme de soldes intermédiaires de gestion,
- mensuel et trimestriel, sous forme de situations provisoires, qui sont comparées au budget établi en début d'année.

Par ailleurs, l'équipe de la société mère :

- participe aux arrêtés de comptes semestriels et annuels desdites filiales de manière à lui permettre, d'une part, de vérifier la bonne application des principes et normes comptables et, d'autre part, d'identifier et suivre les principaux risques ;

- suggère, à la suite de ces interventions, le cas échéant, à la filiale concernée, la mise en place de procédures ou la modification des procédures qu'elle estime ne pas être satisfaisantes ;

- participe à l'élaboration des comptes consolidés par l'expert-comptable de la société en vérifiant notamment le correct ajustement et l'élimination des transactions internes, ainsi que la bonne application des normes du groupe ;

- assiste les Commissaires aux Comptes dans leur mission de contrôle des comptes des filiales.

Le service juridique des filiales est assuré par la société mère, dans le cadre des conventions de prestations de services conclues entre lesdites sociétés. Il en est de même pour les dossiers relatifs aux affaires contentieuses, qui sont généralement gérés par la société mère et, lorsqu'ils ne le sont pas directement, sont suivis de près par cette dernière, de manière à pouvoir évaluer en permanence les risques y afférant.

3.3.3. Organisation de l'information financière

Au sein de la société, le Président du Directoire et le responsable de l'information sont plus particulièrement chargés de la communication financière avec les acteurs du marché (A.M.F., analystes financiers, journaux, …).

Les comptes semestriels et annuels sont établis par la société et validés par un cabinet d'expertise comptable indépendant, qui assure également l'ensemble de la consolidation.

Le groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité de son système de contrôle interne.

Dardilly, le 27 mars 2015

François MAURISSEAU
Président du Conseil de Surveillance

LISTE DES MANDATS EXERCES ET DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERCUS PAR LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES POUR L'EXERCICE 2014

M. Claude GROS, Président du Directoire de SABETON, est également :
- Président de SAINT JEAN,
- Président de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU,
- Représentant permanent de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, Président de la SAS PARNY,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de la S.A.S DU ROYANS,
- Représentant permanent de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, gérant de la S.N.C VILLAGE DE LA PERONNE.

En 2014, il a perçu de SABETON une rémunération brute fixe de 190 K€. Il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, il a renoncé, au cours de l'exercice 2014, à l'option d'achat consentie par SABETON portant sur 5 % du capital de SAINT JEAN. En dehors du groupe, M. Claude GROS est représentant permanent d'UFIPAR, administrateur de la BELLE JARDINIERE et membre du Conseil de Surveillance du groupe LES ECHOS.

M. Guillaume BLANLOEIL, membre du Directoire de SABETON, est également :
- Directeur Général mandataire social de SAINT JEAN,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAINT JEAN BOUTIQUE,
- Gérant de la S.C.I J2FD,
- Gérant de la S.C.I LES DODOUX,
- Gérant de la S.C.I BEMOL.

En 2014, sa rémunération brute chez SABETON s'est élevée à 12 K€, en sa qualité de membre du Directoire, et chez SAINT JEAN à 221 K€ au titre de son contrat de travail dont 40 K€ de rémunération variable et 2 K€ d'avantages en nature. Il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société SABETON, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti une option d'achat portant sur 5 % du capital de SAINT JEAN. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1er juillet 2017.

M. François MAURISSEAU, Président du Conseil de Surveillance de SABETON, est également représentant permanent de SABETON au Conseil d'Administration de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En 2014, il a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 8 500 €. En dehors du groupe, M. François MAURISSEAU est administrateur du LYCEE PROFESSIONNEL MARIE CURIE à Villeurbanne (Rhône).

M. Laurent DELTOUR, Vice-Président du Conseil de Surveillance de SABETON, est également administrateur de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En 2014, il a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 7 500 €. En dehors du groupe, M. Laurent DELTOUR est Président de SYCOMORE ASSET MANAGEMENT et administrateur et Directeur Général de SYCOMORE HOLDING.

Mme Chantal BEJAR, membre du Conseil de Surveillance de SABETON, n'exerce aucun autre mandat.

En 2014, elle a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 6 000 €.

M. Marc CHAPOUTHIER est membre du Conseil de Surveillance de SABETON.

En 2014, il a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 6 000 €. En dehors du groupe, M. Marc CHAPOUTHIER est gérant de la société MC DEVELOPPEMENT.

Mme Aline COLLIN, membre du Conseil de Surveillance de SABETON, est également administrateur de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU. En dehors du groupe, Mme Aline COLLIN n'exerce aucun autre mandat.

En 2014, elle a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 6 000 €.

Mme Martine COLLONGE est membre du Conseil de Surveillance de SABETON.

En 2014, elle a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 6 000 €. En dehors du groupe, Mme Martine COLLONGE est Président de COLLONGE CONSEIL, administrateur de la société A.S.T GROUPE et déléguée régionale de Lyon Pôle Bourse.

Mme Françoise VIAL BROCCO est membre du Conseil de Surveillance de SABETON.

En 2014, elle a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 3 000 €. En dehors du groupe, Mme Françoise VIAL BROCCO est administrateur de CONSEIL PLUS GESTION, gérante associée de FVB FINANCE Eurl et administrateur de la SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE (SMTPC).

M. David-Alexandre GROS est membre du Conseil de Surveillance de SABETON.

En 2014, il a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 3 000 €. En dehors du groupe, M. David-Alexandre GROS est Vice-Président Executive, Chief Strategy Officer de la société SANOFI.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	3 779 206	3 408 303	3 408 303	3 355 677	3 355 677
- Nombre d'actions ordinaires existantes	3 779 206	3 408 303	3 408 303	3 355 677	3 355 677
- Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	529 531	273 596	257 077	249 743	258 927
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	8 558 423	461 305	986 481	86 406	(287 145)
- Impôts sur les bénéfices	203 210	203 565	(201 122)	72 032	(31 703)
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	7 920 778	946 680	92 707	(432 179)	(566 874)
- Montant des bénéfices distribués	749 827	749 827	749 827	738 249	(1) 738 249
III - RESULTAT PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	2,21	0,08	0,35	0,004	(0,076)
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	2,10	0,28	0,03	(0,13)	(0,17)
- Dividende net distribué à chaque action	0,22	0,22	0,22	0,22	(1) 0,22
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	5	5	5	5	5
- Montant de la masse salariale de l'exercice	573 143	575 418	475 697	483 872	487 017
- Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice	268 749	269 812	251 611	265 564	261 999

(1) proposition de distribution pour les 3 355 677 actions composant le capital social à ce jour.

Opérations réalisées par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2014 sur les titres Sabeton

Mandataires sociaux	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
M. Claude GROS, Président du Directoire dans le cadre du P.E.E.	1 215	-	13,00 €
M. Guillaume BLANLOEIL, Membre du Directoire dont 475 dans le cadre du P.E.E.	718	-	13,60 €
M. François MAURISSEAU, Président du Conseil de Surveillance	400	-	13,00 €
Mme Martine COLLONGE, Membre du Conseil de Surveillance	500	-	12,72 €

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de la société vous a convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de sa gestion, soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 ainsi que l'affectation du résultat et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code du commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Au cours de l'exercice, votre Directoire nous a régulièrement tenus informés de la marche des affaires sociales et de ses principales décisions de gestion.

Le rapport de gestion du Directoire nous apparaît comme une information suffisamment complète et fidèle de l'activité de la société et des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur les termes de ce rapport.

OBSERVATIONS SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

Les états financiers détaillés de l'exercice écoulé nous ont été transmis dans les délais réglementaires et nous avons pu obtenir auprès de la société toutes informations nécessaires.

Après exercice de notre mission de vérification et de contrôle, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesquels font apparaître un total net du bilan de 64 175 027,43 euros et une perte nette de 566 873,66 euros.

De même, la vérification et le contrôle des comptes consolidés, faisant apparaître un bénéfice consolidé part du groupe de 1 734 870 euros, n'ont soulevé aucune remarque particulière.

RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire et en approuve les termes.

Nous vous invitons à approuver les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2014 et à adopter les résolutions proposées dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de Surveillance

Bilan

ACTIF	31.12.2014			31.12.2013
(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés	3	1	2	2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	91	46	45	45
Constructions	677	582	95	119
Autres immobilisations corporelles	45	24	21	28
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	33 790	11 364	22 426	22 681
Créances rattachées à des participations	25 251	-	25 251	22 162
Autres titres immobilisés	5	-	5	5
	59 862	**12 017**	**47 845**	**45 042**
Actif circulant				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	10	-	10	20
Autres	521	-	521	95
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	867	-	867	1 467
DISPONIBILITES	14 919	-	14 919	18 807
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	13	-	13	15
	16 330	-	**16 330**	**20 404**
TOTAL DE L'ACTIF	**76 192**	**12 017**	**64 175**	**65 446**

PASSIF	31.12.2014	31.12.2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 356	3 356
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 558	9 558
Réserves :		
Réserve légale	420	420
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	50 099	51 269
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	(567)	(432)
Provisions réglementées	255	269
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	**63 121**	**64 440**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**285**	**276**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	389	180
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126	139
Dettes fiscales et sociales	254	411
Autres dettes	-	-
	769	**730**
TOTAL DU PASSIF	**64 175**	**65 446**

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Montant net du chiffre d'affaires	259	250
Transferts de charges, autres produits	17	20
	276	**270**
Charges d'exploitation :		
Autres achats et charges externes	(289)	(307)
Impôts, taxes et versements assimilés	(37)	(37)
Salaires et traitements	(487)	(484)
Charges sociales	(262)	(265)
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
sur immobilisations : dotations aux amortissements	(40)	(26)
sur actif circulant : dotations aux provisions	-	-
Autres charges	(46)	(40)
	(1 161)	**(1 159)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(885)**	**(889)**
Produits financiers :		
de participations	192	217
d'intérêts et charges assimilées	362	732
reprises dépréciations financières	23	-
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3	3
	580	**952**
Charges financières :		
dotations financières aux amortissements et provisions	(308)	(437)
intérêts et charges assimilées	-	-
	(308)	**(437)**
RESULTAT FINANCIER	**272**	**515**
RESULTAT COURANT avant impôts	**(613)**	**(374)**
Produits exceptionnels :		
sur opérations de gestion et de capital	-	-
amortissements dérogatoires	15	15
	15	**15**
Charges exceptionnelles :		
sur opérations de gestion et de capital	-	-
dotations aux amortissements et provisions	(1)	(1)
	(1)	**(1)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**14**	**14**
Impôts sur les bénéfices	32	(72)
Total des produits	871	1 237
Total des charges	(1 438)	(1 669)
RESULTAT NET	**(567)**	**(432)**

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces comptes ont été arrêtés le 27 mars 2015 par le Directoire.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
• continuité de l'exploitation,
• permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf évolution règlementaire,
• indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Elles correspondent à des logiciels amortis en linéaire sur 36 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.
Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable de vie et de la nature des immobilisations.

Les principales durées retenues sont :

- agencements de terrains	10 ans
- constructions	de 10 à 20 ans
- agencements des constructions	de 5 à 10 ans
- autres immobilisations corporelles	de 2 à 10 ans

Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; elle est déterminée, selon les caractéristiques de chaque filiale, par rapport aux capitaux propres réestimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie de la société SAINT JEAN sont actualisés sur une période de cinq ans avec un taux d'actualisation de 6,60 % avec prise en compte d'une valeur terminale.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.
Les créances sur clients sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de l'ensemble des sinistres connus jusqu'à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

Les valeurs mobilières de placement et dépôts à terme sont comptabilisés pour leur valeur brute au prix d'acquisition ou de souscription. Ils sont éventuellement dépréciés au vu de leur valeur boursière en fin d'année. Le cours retenu pour procéder à cette dépréciation par comparaison avec leur valeur brute est la valeur liquidative pour les SICAV et dépôts à terme.

Provisions

Les provisions comprennent les provisions jugées nécessaires pour couvrir l'ensemble des risques encourus. Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2014 ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 44 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'une revalorisation des salaires de 1 %, d'un taux d'actualisation de 1,49 % (taux IBOXX AA10+ au 31 décembre 2014) et d'un taux de charges sociales moyen de 45,16 %. L'intégralité de la dette actuarielle a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2014.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est comptabilisé en diminution des charges sociales pour un montant de 1,5 K€. Le CICE acquis a permis à la société de financer une partie de ses investissements.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	31.12.2013	Augmentations	Diminutions	31.12.2014
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	3	-	-	3
Immobilisations corporelles	814	-	-	814
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	19 153	-	-	19 153
. titres SAINT JEAN	13 457	-	-	13 457
. titres SAS DU ROYANS	896	-	-	896
. titres SAINT JEAN BOUTIQUE	252		-	252
. titres PARNY	-	32	-	32
. avances aux filiales	22 162	6 292	3 203	25 251
. dépôt et caution	5	-	-	5
TOTAL DES VALEURS BRUTES	**56 742**	**6 324**	**3 203**	**59 863**
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Immobilisations incorporelles	1	-	-	1
Immobilisations corporelles	621	31	-	652
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	10 974	301	-	11 275
. titres SAINT JEAN BOUTIQUE	104	-	22	82
. titres PARNY	-	7	-	7
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	**11 701**	**339**	**22**	**12 017**

Note 2 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DEPOTS A TERME

	31.12.2013	31.12.2014
Sicav monétaire	1 467	867
TOTAL VMP	**1 467**	**867**
Dépôts à terme (DAT)	18 127	13 797
Intérêts à recevoir sur DAT	669	106
TOTAL DES DAT	**18 796**	**13 903**
TOTAL	**20 263**	**14 770**

La valeur au bilan correspond à la valeur liquidative des valeurs mobilières de placement et des dépôts à terme au 31 décembre 2014.

Note 3 - ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2014, la société ne détenait aucune action propre.

Note 4 - CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait, au 31 décembre 2013, à 3 355 677 euros divisé en 3 355 677 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice.

Note 5 - TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2014	**64 440**
Variations en cours d'exercice :	
- distribution d'un dividende de 0,22 € par action [1]	(738)
- variation des provisions réglementées	(14)
- résultat de l'exercice	(567)
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2014 avant affectation du résultat	**63 121**

[1] au jour de la distribution :
- dividendes pour les 3 355 677 actions composant le capital de : 738 K€

Note 6 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

	31.12.2013	Dotations	Reprises		31.12.2014
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
Provisions réglementées	269	-	14	-	255
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges :					
. provision pour indemnités de départ en retraite	36	8	-	-	44
. provision pour impôts	240	-	-	-	240
Dépréciation des immobilisations financières :					
. sur titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	10 974	301	-	-	11 275
. sur titres SAINT JEAN BOUTIQUE	104	-	-	23	81
. sur titres PARNY	-	7	-	-	7
TOTAL DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	**11 623**	**316**	**14**	**23**	**11 902**

Note 7 - ENTREPRISES LIEES

	Valeur brute	dont entreprises liées	dont hors groupe
POSTES DU BILAN			
Immobilisations financières et créances rattachées	59 040	59 040	-
Clients et comptes rattachés	10	-	10
Autres créances	521	-	521
Emprunts et dettes financières diverses	389	389	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126	-	126
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT			
Produits de participations	-	-	-
Reprise dépréciation des immobilisations financières	23	23	-
Dépréciation des immobilisations financières	308	308	-
Intérêts et charges assimilées (produits)	192	192	-

Transactions significatives effectuées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec les parties liées	Montant des transactions réalisées avec les parties liées (HT)
CIE AGRICOLE DE LA CRAU, filiale	Convention de prestations de services	160
SAINT JEAN, filiale	Convention de prestations de services	90

Note 8 - CREANCES ET DETTES
L'ensemble des créances et dettes est à échéance à moins d'un an.

Note 9 - COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Montant des charges à payer :	
. Dettes fournisseurs	124
. Dettes fiscales et sociales	53
	177
Montant des produits à recevoir :	
. Clients et comptes rattachés	-
. Intérêts courus sur dépôts à terme	106
. Autres créances	2
	108
Montant des charges constatées d'avance :	
. Eléments d'exploitation	13

Note 10 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.2014	31.12.2013
Prestations de services	259	250
TOTAL	**259**	**250**

Le chiffre d'affaires est réalisé exclusivement en France.

Note 11 - RESULTAT FINANCIER

	31.12.2014	31.12.2013
Produits de participations	-	-
Produits sur VMP et DAT	365	735
Autres produits	192	217
Reprise de dépréciation sur les titres SAINT JEAN BOUTIQUE	23	-
Total produits financiers	**580**	**952**
dont entreprises liées	215	217
Dotation pour dépréciation des titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	(301)	(370)
Dotation pour dépréciation des titres SAINT JEAN BOUTIQUE	-	(67)
Dotation pour dépréciation des titres PARNY	(7)	-
Total des charges financières	**(308)**	**(437)**
dont entreprises liées	(308)	(437)
RESULTAT FINANCIER	**272**	**515**

Note 12 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2014	31.12.2013
Produits exceptionnels divers	15	15
Charges exceptionnelles diverses	(1)	(1)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**14**	**14**

Note 13 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	(613)	5	(608)
Résultat exceptionnel	14	(5)	9
Produit net du à l'intégration fiscale	-	54	54
Impôt sur distribution	-	(22)	(22)
Supplément d'impôts	-	-	-
TOTAL GENERAL	**(599)**	**32**	**(567)**

Note 14 - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de dépenses non admises dans les charges par l'administration fiscale, au titre de l'article 39-4 du même code, qui ont été comptabilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Note 15 - EFFECTIF

Au 31 décembre 2014, SABETON employait cinq personnes.

Note 16 - REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance se sont élevés à 46 K€.

En ce qui concerne les membres du Directoire de la société, la rémunération brute versée :

- par SABETON à M. Claude GROS s'est élevée à 190 K€. De plus, il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, M. Claude GROS a renoncé, au cours de l'exercice 2014, à l'option d'achat consenti par SABETON portant sur 5 % du capital de SAINT JEAN.
- à M. Guillaume BLANLOEIL par SABETON s'est élevée à 12 K€ en sa qualité de membre du Directoire et par SAINT JEAN, au titre de son contrat de travail, s'est élevée à 221 K€ dont 40 K€ de rémunération variable et 2 K€ d'avantage en nature. De plus, il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société SABETON, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti une option d'achat portant sur 5 % du capital de la société SAINT JEAN. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1er juillet 2017.

Note 17 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SABETON	MAZARS		TEOREM LYON	
	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT				
Certification des comptes	16 310 €	100 %	10 873 €	100 %
Diligences directement liées	Néant		Néant	
CONSEIL	Néant		Néant	
TOTAL	**16 310 €**	**100 %**	**10 873 €**	**100 %**

Note 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus
Néant

Engagements donnés
Options d'achat consenties sur 9,3125 % à l'équipe dirigeante de SAINT JEAN, à un prix d'exercice, d'une valeur au 1er juillet 2014, de 11,99 euros par action et exerçable du 1er juillet 2012 au 31 juillet 2017. Ces options d'achat sont assorties d'options de vente exerçables à compter du 1er juillet 2017.

Option d'achat consentie par SABETON sur 49 % du capital de SAS DU ROYANS à SAINT JEAN au prix d'exercice de 200 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAS DU ROYANS. Cette option est exerçable à compter du 1er janvier 2007.

Option d'achat consentie par SABETON sur 49 % du capital de SAINT JEAN BOUTIQUE à SAINT JEAN au prix d'exercice de 10 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAINT JEAN BOUTIQUE. Cette option est exerçable à compter du 1er janvier 2011.

En application de la Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative au droit individuel à la formation, le volume d'heures cumulées au titre du DIF par les salariés de la société s'élèvent à 280 heures. Aucune heure n'a, au cours de l'exercice, donné lieu à demande.

Note 19 - INTEGRATION FISCALE
Dans le cadre de l'intégration fiscale, les conventions de répartition de l'impôt entre les sociétés SAINT JEAN, CIE AGRICOLE DE LA CRAU, SAS DU ROYANS, PARNY, SAINT JEAN BOUTIQUE et SABETON ont une durée expirant le 31 décembre 2017.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :
- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie.

Note 20 – ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	36	
Accroissement de la dette future d'impôt au taux de 33,33 %		12
Provisions non déductibles temporairement		
Provision pour congés payés	31	
Provision pour engagements de retraite	44	
Provision pour impôt	240	
Allégement de la dette future d'impôt au taux de 33,33 %		105

Note 21 – INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Résultat net de l'exercice	(567)
Reprise sur l'exercice des provisions réglementées	(14)
Impôt du fait des reprises des provisions réglementées	5
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	(576)

(en milliers d'euros)	**CIE AGRICOLE DE LA CRAU** 34, route d'Ecully 69570 DARDILLY	**SAINT JEAN** 44, av. des Allobroges 26100 ROMANS	**SAS DU ROYANS** 44, av. des Allobroges 26100 ROMANS	**SAINT JEAN BOUTIQUE** 44, av. des Allobroges 26100 ROMANS	**PARNY** 34, route d'Ecully 69570 DARDILLY
Capital	920	1 220	915	1 030	50
Capitaux propres autres que le capital	35	5 394	2 563	(322)	(26)
Quote part du capital détenue (en %)	98,17	100	49	24,50	100
Valeur comptable brute des titres détenus	19 153	13 457	896	252	32
Valeur comptable nette des titres détenus	7 878	13 457	896	171	24
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	-	18 472	6 111	-	-
Montant cautions et avals donnés par la société	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice HT	85	58 664	2 224	212	-
Bénéfice ou perte du dernier exercice	268	705	593	(120)	(7)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	-	-	-	-	-

Rapport de l'Organisme de Vérification sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société SABETON SA et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège du Groupe, et dont un résumé figure dans la note méthodologique disponible sur le site Internet du Groupe.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence),
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

ATTESTATION DE PRESENCE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code du commerce,
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce,
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

AVIS MOTIVE SUR LA SINCERITE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été effectués par une équipe de deux personnes entre le 20 mars 2015 et le 31 mars 2015 pour une durée d'environ quatre jours/hommes.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- de vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc…) ;
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nos travaux ont couvert en moyenne 97 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et 38 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Commentaires sur les Informations

Les informations sociales sont communiquées sur un périmètre groupe. Les informations environnementales sont collectées sur le périmètre opérationnel que représente la société SAINT-JEAN.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 1er avril 2015

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

SABETON

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SABETON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'essentiel de l'actif immobilisé de votre société étant constitué de titres de participation, nous nous sommes assurés que la valeur d'inventaire de ces titres était établie en conformité avec les principes décrits dans la note « Méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe et avons vérifié le caractère raisonnable de l'évaluation retenue.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 1er avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM LYON	MAZARS
Frédéric CHEVALLIER	Pierre BELUZE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Nature et objet :

Achat d'actions de la société PARNY à la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

Personne concernée :

Monsieur Claude GROS en sa qualité :
- de Président du Directoire de SABETON,
- de Président Directeur Général de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU.

Date d'autorisation :

Conseil de Surveillance du 31 mars 2014

Modalités :

Votre Conseil de Surveillance a autorisé l'achat à la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU de 500 actions de la société PARNY à la valeur nette comptable auquel ces titres figurent au bilan de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, à savoir 31 K€.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

- Convention pour la réalisation par SABETON de prestations administratives, comptables et juridiques pour le compte de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, moyennant un montant d'honoraires mensuels de 8,33 K€ hors taxes à compter du 1er janvier 2010, montant pouvant être révisé, le cas échéant, en fin d'année en fonction des travaux réellement réalisés.

  La somme de 160 K€ hors taxes figure à ce titre dans les produits de l'exercice 2014.

Avec la société SAINT JEAN

- Convention de prestation de services avec la société SAINT JEAN prévoyant la facturation par SABETON d'honoraires d'un montant mensuel de 7,5 K€ hors taxes, honoraires révisables en fin d'année en fonction des travaux réellement effectués.

  La somme de 90 K€ hors taxes figure à ce titre dans les produits de l'exercice 2014.

- Octroi par votre société à la société SAINT JEAN d'une option d'achat portant sur 4 483 actions de la SAS DU ROYANS exerçable à tout moment au prix d'achat de 200 € l'action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé. Au 31 décembre 2014, cette option n'a pas été exercée.

- Octroi par votre société à la société SAINT JEAN d'une option d'achat portant sur 245 actions de la société SAINT JEAN BOUTIQUE au prix de 10 € l'action majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé. Au 31 décembre 2014, cette option n'a pas été exercée.

- Octroi par la société SABETON à la société SAINT JEAN d'une option d'achat portant sur 490 actions de la société SAINT JEAN BOUTIQUE souscrites en décembre 2011 et exerçable à tout

moment au prix de 10,4 € l'action majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé. Au 31 décembre 2014, cette option n'a pas été exercée.

Avec la société PARNY

- Convention pour la réalisation par SABETON de prestations administratives, comptables et juridiques pour le compte de la société PARNY, moyennant un montant d'honoraires annuel de 2,4 K€ hors taxes, montant pouvant être révisé, le cas échéant, en fin d'année en fonction des travaux réellement réalisés.

  La somme de 2,4 K€ hors taxes figure à ce titre dans les produits de l'exercice 2014.

Avec la SAS DU ROYANS

- Convention pour la réalisation par SABETON de prestations administratives, comptables et juridiques pour le compte de la SAS DU ROYANS, moyennant un montant d'honoraires annuel de 6 K€ hors taxes, montant pouvant être révisé, le cas échéant, en fin d'année en fonction des travaux réellement réalisés.

  La somme de 6 K€ hors taxes figure à ce titre dans les produits de l'exercice 2014.

Avec la société SAINT JEAN BOUTIQUE

- Votre Assemblée Générale a autorisé l'avance en compte courant d'un montant maximal de 1 200 K€ consentie par SABETON à SAINT JEAN BOUTIQUE et rémunérée au taux maximum de 4 % l'an capitalisé.

  Au 31 décembre 2014, l'avance en compte courant consentie par votre société a été intégralement remboursée au cours de l'exercice et les produits financiers comptabilisés au titre de cette convention ressortent à un montant de 1,4 K€.

Avec les sociétés COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, SAINT JEAN, PARNY et SAS DU ROYANS

- Convention de gestion de trésorerie et d'avances intragroupe entre votre société et ses filiales, permettant notamment une gestion centralisée de la trésorerie au sein du groupe.

  Cette convention a trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2014. Votre société a perçu au titre de cette convention des produits financiers nets de 89 K€, présentés en résultat financier au 31 décembre 2014.

Avec la société J2FD

- Signature d'un prêt d'un montant maximal de 600 K€ consenti par SABETON à la SCI J2FD et rémunéré au taux maximum de 4 % l'an capitalisé.

  Au 31 décembre 2014, le prêt consenti par votre société ressort à un montant de 310 K€ et les produits financiers comptabilisés au titre de cette convention ressortent à un montant de 9 K€.

Avec les sociétés COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, SAINT JEAN, PARNY, SAINT JEAN BOUTIQUE et SAS DU ROYANS

- Convention d'intégration fiscale entre votre société et les sociétés citées. La convention prévoit que les charges d'impôt sont supportées par les filiales comme en l'absence d'intégration fiscale et s'est normalement appliquée au 31 décembre 2014.

Avec les membres du Directoire

- Attribution à Monsieur Claude GROS et à Monsieur Guillaume BLANLOEIL, d'une option d'achat portant, pour chacun, sur 80 000 actions soit 5 % du capital de la société SAINT JEAN. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1er juillet 2017. Monsieur Claude GROS a indiqué, par courrier du 23 septembre 2014, qu'il renonçait définitivement au bénéfice de ces options.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 1er avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM LYON	MAZARS
Frédéric CHEVALLIER	Pierre BELUZE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SABETON et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 1er avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM LYON	MAZARS
Frédéric CHEVALLIER	Pierre BELUZE

ORDRE DU JOUR

- Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Affectation du résultat et détermination du dividende.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Approbation des opérations et conventions visées au rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-88 du Code de commerce.
- Renouvellement de mandats des membres du Conseil de Surveillance.
- Autorisation au Directoire pour intervenir en bourse sur les actions de la société.
- Fixation des jetons de présence attribués aux membres du Conseil de Surveillance.

PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir une perte de 566 873,66 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter au compte

« autres réserves » s'élevant à	50 099 351,17 €
la perte de l'exercice s'élevant à	(566 873,66 €)
qui s'élèvera, après cette affectation, à	49 532 477,51 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire et décide la distribution d'un dividende, par prélèvement sur le poste « autres réserves », de 0,22 € par action, représentant pour les 3 355 677 actions composant le capital à ce jour, un montant total de 738 248,94 €.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le dividende de 0,22 € ouvrira droit, pour les personnes physiques domiciliées en France, à un abattement de 40 %. Le dividende sera assujetti à un prélèvement forfaitaire et obligatoire de 21 % sur le montant brut ainsi qu'aux prélèvements sociaux en vigueur.

Ce dividende sera payé à compter du 1er juillet 2015 à la Lyonnaise de Banque.

Les actions SABETON détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2011	0,22 €	40 %
2012	0,22 €	40 %
2013	0,22 €	40 %

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir un bénéfice consolidé part du groupe de 1 734 870 euros.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, déclare approuver successivement chacune des conventions qui y sont énoncées.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Aline COLLIN pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Chantal BEJAR pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Marc CHAPOUTHIER pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Martine COLLONGE pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Laurent DELTOUR pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur François MAURISSEAU pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Françoise VIAL-BROCCO pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur David-Alexandre GROS pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Directoire à procéder à l'achat par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital de la société.

Les actions pourront être achetées, sur décision du Directoire, par ordre de priorité décroissant, en vue de :

- l'annulation partielle ou totale des actions, dans les conditions fixées par la quatorzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 21 juin 2011,
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- leur attribution ou cession aux salariés ou dirigeants de la société ou du groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans le cadre de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise.

L'Assemblée Générale autorise le Directoire à se prévaloir, lorsque les conditions sont réunies, des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 permettant aux émetteurs, dont le marché des titres est très peu liquide, d'acheter jusqu'à 50 % du volume quotidien moyen.

L'Assemblée Générale décide que :

- le prix maximum d'achat sera de 15 € par action,
- le montant maximal des fonds que la société pourra consacrer à l'opération est de 5 Millions d'euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, y compris par achats ou cessions de blocs de titres, à tout moment, y compris en période d'offre publique, par applications hors marché et par utilisation de produits dérivés, la part réalisée par achats de blocs de titres, par applications hors marché ou par utilisation de produits dérivés pouvant atteindre l'intégralité du programme.

Le Directoire donnera aux actionnaires dans son rapport à l'assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour exécuter les décisions prises dans le cadre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de fixer à 52 000 euros le montant global des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à décision contraire.

Etat de situation financière

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31.12.2014 IFRS Net	31.12.2013 IFRS Net
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	3.1	5 931	5 931
Autres immobilisations incorporelles	3.2	286	261
Immobilisations corporelles	3.3	33 685	27 961
Actifs financiers disponibles à la vente	3.4	1 776	1 827
Autres actifs non courants	3.5	9	10
Actifs d'impôts non courants		-	-
Total actifs non courants		**41 687**	**35 990**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.6	3 012	2 836
Clients et comptes rattachés	3.7	6 384	6 293
Autres actifs courants	3.8	4 053	2 562
Actifs d'impôts courants		487	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	17 741	20 781
Total actifs courants		**31 677**	**32 472**
TOTAL DE L'ACTIF		**73 364**	**68 462**

PASSIF	Note	31.12.2014 IFRS	31.12.2013 IFRS
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	3 356	3 356
Réserves consolidées	4.2	47 660	47 163
Résultat de l'exercice part du groupe		1 735	1 471
Intérêts minoritaires		18	13
Total capitaux propres		**52 769**	**52 003**
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	4.3	2 367	1 055
Passifs d'impôts non courants	4.4	1 735	1 877
Provisions à long terme	4.5	1 014	677
Autres passifs non courants	4.6	806	826
Total passifs non courants		**5 922**	**4 435**
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.7	9 253	6 709
Emprunts à court terme	4.3	3	43
Emprunts et dettes financières à long terme courants	4.3	139	187
Passifs d'impôts courants		-	168
Autres passifs courants	4.8	5 278	4 917
Total passifs courants		**14 673**	**12 024**
TOTAL DU PASSIF		**73 364**	**68 462**

Etat de résultat global

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2014 IFRS	31.12.2013 IFRS
Chiffre d'affaires	5.1	**57 448**	**53 962**
Autres produits de l'activité		7	7
Achats consommés		(23 900)	(22 399)
Charges de personnel	5.2	(14 683)	(13 674)
Charges externes		(12 359)	(11 796)
Impôts et taxes		(1 306)	(1 257)
Dotation aux amortissements		(4 209)	(4 217)
Dotation aux provisions		(139)	(145)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		(40)	294
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	453	412
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		**1 272**	**1 187**
Autres produits opérationnels	5.4	766	245
Autres charges opérationnelles	5.5	(59)	(155)
RESULTAT OPERATIONNEL		**1 979**	**1 277**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5.6	369	741
Coût de l'endettement financier brut	5.7	(34)	(38)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		**335**	**703**
RESULTAT AVANT IMPOT		**2 314**	**1 980**
Autres produits et charges financières		2	2
Charge d'impôts	5.8	(577)	(518)
RESULTAT NET		**1 740**	**1 464**
RESULTAT NET PART DU GROUPE		**1 735**	**1 471**
RESULTAT NET REVENANT AUX MINORITAIRES		**5**	**(7)**
RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION	5.9	**0,517 €**	**0,432 €**
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE PAR ACTION	5.9	**0,517 €**	**0,432 €**

Etat des autres éléments du résultat global consolidé	31.12.2014 IFRS	31.12.2013 IFRS
RESULTAT NET	**1 740**	**1 464**
Autres éléments du résultat global	(195)	2
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL	**1 545**	**1 466**
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE	**1 540**	**1 473**
TOTAL DU RESULTAT REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES	**5**	**(7)**

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Résultat enregistré en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino-ritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 31 décembre 2012 en normes IFRS	**3 408**	**9 558**	**38 589**	**-**	**51 555**	**20**	**51 575**
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves	(53)				(53)		(53)
Opérations sur titres autodétenus			(248)		(248)		(248)
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite				2	2		2
Dividendes versés			(738)		(738)		(738)
Résultat global total de l'exercice			1 471		1 471	(7)	1 464
Capitaux propres au 31 décembre 2013 en normes IFRS	**3 355**	**9 558**	**39 074**	**2**	**51 989**	**13**	**52 002**
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves			(40)		(40)		(40)
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite				(195)	(195)		(195)
Dividendes versés			(738)		(738)		(738)
Résultat global total de la période			1 735		1 735	5	1 740
Capitaux propres au 31 décembre 2014 en normes IFRS	**3 355**	**9 558**	**40 031**	**(193)**	**52 751**	**18**	**52 769**

Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Résultat net consolidé (1)	**1 740**	**1 464**
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements et aux provisions (2)	4 344	4 395
Autres produits et charges	-	-
Plus et moins-values de cession	(696)	38
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**5 388**	**5 897**
Coût de l'endettement financier net	(335)	(704)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	577	518
Impôt versé	(1 277)	357
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et après impôt	**4 353**	**6 068**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(232)	(365)
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (A)	**4 121**	**5 703**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7 983)	(4 752)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	702	13
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	1	(5)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
Variation des prêts et avances consentis	(702)	-
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	**(7 982)**	**(4 744)**
Achats d'actions propres	-	(301)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(738)	(738)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 528	656
Remboursements d'emprunts (y compris les contrats de location financement)	(264)	(621)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	335	704
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	**861**	**(300)**
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE D = (A + B + C)	**(3 000)**	**659**
TRESORERIE D'OUVERTURE	**20 738**	**20 079**
TRESORERIE DE CLOTURE	**17 738**	**20 738**

(1) Y compris intérêts minoritaires

(2) A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant

Rapprochement de la trésorerie de clôture et d'ouverture avec le bilan	**31.12.2014**	**31.12.2013**	**31.12.2012**
Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif	17 741	20 781	20 083
Emprunts à court terme (concours bancaires courants)	(3)	(43)	(4)
Soit trésorerie nette présente dans le tableau des flux de trésorerie	**17 738**	**20 738**	**20 079**

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de la société SABETON, dont le siège social est à Dardilly (69570) – 34, route d'Ecully, d'une durée de 12 mois, arrêtés par le Directoire du 27 mars 2015.

1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2014 est le suivant :

SOCIETES	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2014	2013	2014	2013	2014	2013
SABETON SA	958.505.729				-	Mère	Mère
CIE AGRICOLE DE LA CRAU SA	542.079.124	98,17 %	98,17 %	98,17 %	98,17 %	IG	IG
SAINT JEAN SAS	311.821.268	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
SAS DU ROYANS	439.713.330	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
PARNY SAS	444.248.272	100 %	98,17 %	100 %	100 %	IG	IG
SCI BEMOL	480.889.955	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
SCI LES DODOUX	325.298.610	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
SAINT JEAN BOUTIQUE SAS	529.137.044	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
VILLAGE DE LA PERONNE SNC	534.496.005	98,17 %	98,17 %	100 %	100 %	IG	IG
SCI J2FD	500.716.113	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG

IG : intégration globale

Il n'y a eu aucune variation de périmètre au cours de cet exercice.

Les pourcentages de détention n'ont pas évolué au cours de l'exercice à l'exception du pourcentage de détention de la société PARNY (anciennement MAS DE LA PERONNE SAS) qui est passé de 98,17 % à 100 %.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes de consolidation

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de SABETON sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes sauf évolutions réglementaires.

Aucune norme publiée, mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2014, n'est appliquée par anticipation et aucun impact significatif n'est anticipé du fait de ces normes.

2.2. Modalités retenues

GENERALITES

La consolidation est effectuée sur la base des comptes et documents sociaux arrêtés au 31 décembre 2014 par chaque société. Certains retraitements spécifiques sont effectués comme précisé ci-après.

ECARTS D'EVALUATION

Les écarts d'évaluation représentent la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre les coûts d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les acquisitions et cessions réalisées antérieurement au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraitées en application de l'option offerte par IFRS 3.

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs. Les principes retenus sont détaillés dans la note sur la dépréciation des immobilisations incorporelles.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Le compromis de vente signé pour la cession de l'ensemble immobilier de Dardilly est arrivé à expiration le 30 janvier 2015. Cet actif est maintenu en actif financier disponible à la vente dans les états financiers, ce bien restant toujours disponible à la vente.

L'ensemble immobilier de Dardilly a été évalué à sa juste valeur au 1er janvier 2004 lors du passage aux normes IFRS, date à laquelle la norme IAS 40 a été appliquée par anticipation. Pour les exercices suivants, il a été décidé de ne pas enregistrer les variations de juste valeur.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Type de composant	**Bureaux de DARDILLY**	
	% total	**Durée**
Gros œuvre	30	Néant [1]
Façade	15	30 ans
Installations générales et techniques	30	15 ans
Agencements	25	10 ans

[1] Depuis l'origine, le composant gros œuvre n'est pas amorti, la juste valeur du bien étant supérieure à la valeur nette comptable.

D'après l'évaluation faite par un expert immobilier au 31 décembre 2009 et compte tenu de sa valeur de marché, la juste valeur des bureaux de DARDILLY est supérieure à la valeur nette comptable de ces derniers dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les procédés et droits similaires correspondant aux droits d'usage des logiciels acquis par le groupe. Ces logiciels sont amortis selon leur durée probable d'utilisation, soit trois et cinq ans.

La valeur brute des immobilisations inscrites à l'actif du bilan correspond à leur coût historique amorti, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ayant fait l'objet d'une réévaluation. Cette réévaluation n'a pas été retraitée en raison de son caractère non significatif. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives :

		Matériels réévalués (1)
Gros œuvres des constructions	30 ans	
Façades	25 ans	
Installations générales et techniques	10 ans	
Agencements des constructions	10 ans	
Matériels	5 ans	3 - 10 ans
Installations générales	5 à 10 ans	
Matériel de transport	4 ans	
Matériels de bureau et informatique	3 ans	
Mobiliers	5 ans	

(1) Les matériels industriels issus des sociétés absorbées ETS ROCHAT et JACQUES PELLERIN SA ont été réévalués à la juste valeur lors de la prise de contrôle de ces sociétés. Les durées d'amortissement ont également été revues en fonction de l'ancienneté du matériel ainsi que de son importance.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de valeur est mis en place une fois par an au minimum au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté conformément à IAS 14 dans le cadre de la présentation de l'information sectorielle.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à cette valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, hors écarts d'acquisition, s'apprécie au cours d'un exercice et qu'elle excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité

Il existe deux unités génératrices de trésorerie :

- Gestion de Patrimoine (sociétés SABETON et CIE AGRICOLE DE LA CRAU),
- Agroalimentaire (sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, SCI BEMOL et SCI J2FD).

Les écarts d'acquisition, au 31 décembre 2014, sont affectés à chaque unité génératrice de trésorerie de la façon suivante :

Unité génératrice de trésorerie	**31.12.2014**	**31.12.2013**
Gestion de Patrimoine	313	313
Agroalimentaire	5 618	5 618
TOTAL	**5 931**	**5 931**

UGT Gestion de patrimoine :

Les biens fonciers et immobiliers de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU ont été évalués au cours de l'année 2010 à 12 576 K€ par un expert National Agréé par la Cour de Cassation. Suite à la cession d'actifs constatée au cours de l'exercice 2014 par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, cette valeur est ramenée à 11 700 K€ au 31 décembre 2014.

Cette valeur est supérieure aux valeurs inscrites à l'actif du bilan consolidé. Aucun indice de perte de valeur susceptible de remettre en cause les valeurs comptables n'a été relevé depuis cette date.

UGT Agroalimentaire :

Les tests de dépréciation au 31 décembre 2014 réalisés pour le secteur « Agroalimentaire », sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie, n'entraînent la constatation d'aucune dépréciation. Les principaux paramètres pris en compte sont les suivants :

- horizon des prévisions : 5 ans.
- prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance de 1,5 % à l'infini.
- taux d'actualisation de 6,6 % déterminé à partir du taux sans risque (taux des OAT à 10 ans : 0,6 %), majoré d'une prime de risque de marché de 6 %, d'un coefficient bêta de 1.

Ce taux d'actualisation prend en compte de manière raisonnable les aléas qui pourraient avoir une incidence significative sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable des UGT.

STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués :

- au dernier prix d'achat connu pour les matières premières et emballages,
- au coût de production pour les produits finis.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur du marché à la clôture de l'exercice.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur coût historique.
Les créances douteuses sont dépréciées de manière à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de dépôts à terme et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs.

Les valeurs mobilières de placement et les dépôts à terme sont réévalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements sont reclassées en autres passifs non courants.

PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2014 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 1 014 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'un taux d'actualisation de 1,49 % (taux IBOXX AA10+ au 31 décembre 2014) et des paramètres suivants :

	Taux de revalorisation des salaires	**Taux de charges sociales**
SABETON	1,0 %	45,16 %
CIE AGRICOLE DE LA CRAU	1,0 %	30,01 %
SAINT JEAN	1,0 %	42,41 %

L'intégralité de la dette actuarielle est provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2014. Les écarts actuariels sont enregistrés en réserves à compter de l'exercice 2013.

IMPOTS DIFFERES (actifs ou passifs d'impôts non courants)

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant :
- du décalage dans le temps entre les traitements comptables et fiscaux de certains produits ou charges,
- de la comptabilisation des écarts d'évaluation constatés lors de la première consolidation d'une filiale,
- des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportables dont la récupération semble probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés par entité fiscale.

Les impôts différés sont évalués en fonction des taux fiscaux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation étant françaises, le taux d'impôt retenu est de 33,1/3 %, à l'exception de l'écart d'évaluation de l'immeuble de Dardilly qui bénéficie d'un taux d'impôt réduit à 19 % sur les plus-values immobilières réalisées jusqu'au 31 décembre 2017.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. Ils sont regroupés, selon le cas, dans le poste « actifs d'impôts non courants » ou « passifs d'impôts non courants ».

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il est enregistré, selon le cas, en « actifs d'impôts courants » ou « passifs d'impôts courants ».

OPERATIONS FONDEES SUR DES ACTIONS ET ASSIMILES

La société SABETON a consenti des options d'achat sur 9,3125 % à l'équipe dirigeante de SAINT JEAN à un prix d'exercice, d'une valeur au 1er juillet 2014, de 11,99 euros par action et exerçables du 1er juillet 2012 au 31 juillet 2017. Ces options sont subordonnées à la réalisation de certaines conditions de présence dans l'entreprise. Ces options d'achat sont, par ailleurs, assorties d'options de vente exerçables à compter du 1er juillet 2017, dont le prix est basé sur des critères de performance financière et économique.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements provenant de ces options doivent être comptabilisés en « passifs financiers ».

Cependant, la formule d'évaluation de ces options de vente est basée sur les performances futures de SAINT JEAN en retenant des critères de rentabilité et de développement à la date d'exercice des options.

En conséquence, les options de vente, exerçables à compter du 1er juillet 2017, ne pouvant pas être évaluées de façon fiable, ne sont pas comptabilisées mais mentionnées en engagements hors bilan à la note 6.6.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constaté pour la juste valeur des montants reçus ou à recevoir en tenant compte des éventuelles remises et ristournes. En ce qui concerne les ventes de biens, elles sont enregistrées lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir à la livraison.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

2.3. Flux de trésorerie consolidés

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'autofinancement est défini comme étant la somme du résultat net des sociétés intégrées, des dotations aux amortissements et provisions, hors dépréciations sur actif circulant.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Ecarts d'acquisition des titres consolidés

	Valeur brute					Valeur nette	
SOCIETES	**31.12.2013**	**Entrées**	**Variations de périmètre**	**Sorties**	**31.12.2014**	**31.12.2013**	**31.12.2014**
Sous-groupe C.A.I.C (1)	1 214	-	-	-	1 214	1 214	1 214
J.PELLERIN (2)	4 376	-	-	-	4 376	4 376	4 376
ETS ROCHAT (2)	341	-	-	-	341	341	341
TOTAL	**5 931**	**-**	**-**	**-**	**5 931**	**5 931**	**5 931**

(1) filiale de SABETON absorbée par cette dernière en novembre 2000
(2) filiales de SAINT JEAN absorbées par cette dernière à effet du 1er janvier 2008

SOCIETES	**Valeur écart d'acquisition**	**Affectation aux U.G.T.**	
		Gestion de Patrimoine	**Agroalimentaire**
Sous-groupe C.A.I.C	1 214	313	901
J.PELLERIN	4 376	-	4 376
ETS ROCHAT	341	-	341
TOTAL	**5 931**	**313**	**5 618**

3.2. Immobilisations incorporelles

	31.12.2013	Acquisition/dotation	Cession/reprise	31.12.2014
VALEURS BRUTES				
Logiciels	1 164	197	87	1 274
TOTAL	**1 164**	**197**	**87**	**1 274**
AMORTISSEMENTS				
Logiciels	(902)	(164)	(78)	(988)
TOTAL	**(902)**	**(164)**	**(78)**	**(988)**
MONTANT NET	**261**	**33**	**9**	**286**

3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.2013	Acquisition/dotation	Cession/reprise	Transfert de compte	31.12.2014
VALEURS BRUTES					
Terrains (crédit-bail)	266	-	-	-	266
Autres terrains	1 730	-	44	24	1 710
Constructions (crédit-bail)	3 051	-	-	-	3 051
Autres constructions	23 214	-	-	1 355	24 569
Inst tech., matériel et outillage	26 118	232	417	2 051	27 984
Autres	7 075	1 375	177	-	8 273
Immobilisations en cours	2 997	8 132	-	(3 266)	7 863
Avances et acomptes	163	94	-	(164)	93
TOTAL	**64 613**	**9 833**	**638**	**-**	**73 809**
AMORTISSEMENTS					
Terrains	(151)	(7)	-	-	(158)
Constructions (crédit-bail)	(1 649)	(89)	-	-	(1 738)
Autres constructions	(10 270)	(1 370)	-	-	(11 640)
Inst tech., matériel et outillage	(20 796)	(1 631)	(415)	-	(22 012)
Autres	(3 511)	(896)	(173)	-	(4 234)
Immobilisations en cours	(275)	(67)	-	-	(342)
TOTAL	**(36 652)**	**(4 060)**	**(588)**	**-**	**(40 124)**
MONTANT NET	**27 961**	**5 773**	**50**	**-**	**33 685**

3.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2013	Reclassement	Acquisition/dotation	Cession/reprise	31.12.2014
TERRAINS					
- Dardilly	807	-	-	-	807
TOTAL	**807**	**-**	**-**	**-**	**807**
VALEURS BRUTES DES CONSTRUCTIONS					
- Dardilly	2 040	-	-	-	2 040
TOTAL	**2 040**	**-**	**-**	**-**	**2 040**
AMORTISSEMENTS					
- Dardilly	(1 020)	-	(51)	-	(1 071)
TOTAL	**(1 020)**	**-**	**(51)**	**-**	**(1 071)**
MONTANT NET	**1 827**	**-**	**(51)**	**-**	**1 776**

3.5. Autres actifs non courants

	31.12.2013	Acquisition / dotation	Cession / reprise	31.12.2014
VALEURS BRUTES				
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Créances rattachées à participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	10	-	1	9
Dépréciations	-	-	-	-
MONTANT NET	**10**	**-**	**1**	**9**

3.6. Stocks et en cours

	31.12.2014	31.12.2013
Stocks matières premières	2 140	1 933
Stocks produits finis	856	895
Stocks marchandises	16	18
Dépréciations sur matières premières	-	(10)
TOTAL	**3 012**	**2 836**

3.7. Clients et comptes rattachés

	31.12.2014	31.12.2013
Créances clients	6 355	6 280
Créances douteuses	179	153
Dépréciations des créances douteuses	(150)	(140)
MONTANT NET	**6 384**	**6 293**

L'ensemble des créances clients est exigible à moins d'un an.

Dépréciation des créances douteuses

Dépréciation au 31.12.2013	Dotation	Reprise		Reclassement	Dépréciation au 31.12.2014
		Utilisée	Non utilisée		
140	28	3	15	-	150

Etat des créances échues et non dépréciées

	31.12.2014		
	Créances échues	Montant déprécié	Créances échues non dépréciées
SAINT JEAN	257	28	229
TOTAL	**257**	**28**	**229**

Les créances échues n'ont pas été complètement dépréciées car leur valeur probable de réalisation est estimée égale à leur valeur comptable nette. Pour l'essentiel, ces créances sont échues depuis moins de trois mois et ont été, pour la plupart, encaissées en 2015.
Il n'existe aucun client avec lequel le groupe a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total consolidé.

3.8. Autres actifs courants

	31.12.2014	31.12.2013
Avances et acomptes sur commandes	36	25
Etat, TVA et autres créances	2 792	1 389
Autres créances en valeur brute	**2 828**	**1 414**
Dépréciations des créances	-	-
Autres créances en valeur nette	**2 828**	**1 414**
Charges constatées d'avance	1 225	1 148
MONTANT NET	**4 053**	**2 562**

L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an.

3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2014	31.12.2013
SICAV	893	1 530
Actions et obligations	16	16
TOTAL DES VMP	**909**	**1 546**
Dépréciations	-	-
MONTANT NET DES VMP	**909**	**1 546**
Dépôts à terme (DAT)	13 903	18 796
Disponibilités	2 929	439
MONTANT NET DES VMP, DAT ET DISPONIBILITES	**17 741**	**20 781**

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

	Nombre d'actions[1]	Valeur nominale	Total
Début de l'exercice	3 355 677	1	3 355 677 €
FIN EXERCICE	**3 355 677**	**1**	**3 355 677 €**

[1] complètement libérées

4.2. Réserves attribuables au groupe

	31.12.2014	31.12.2013
Prime d'émission	9 558	9 558
Réserve légale	420	420
Ecarts actuariels	(193)	2
Réserves consolidées	37 875	37 182
TOTAL	**47 660**	**47 162**

4.3. Echéancier des emprunts

	31.12.2014	31.12.2013
Moins d'un an	142	230
Un an à cinq ans	184	1 055
Plus de cinq ans	2 183	-
TOTAL	**2 509**	**1 285**

Les dettes relatives aux contrats de crédit-bail immobilier, comprises dans le tableau ci-dessus, sont échelonnées de la façon suivante :

Moins d'un an	139
Un an à cinq ans	184
Plus de cinq ans	-
TOTAL	**323**

4.4. Passifs d'impôts non courants

Le solde net des impôts différés passifs résultant de la compensation des impôts différés actifs et passifs compensés par entité fiscale, qui s'élève à 1 736 K€ au 31 décembre 2014, se présente comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Décalages temporaires	432	294	138
Ecarts d'évaluation	(1 040)	(1 223)	183
Retraitements / éliminations	(1 127)	(948)	(179)
TOTAL	**(1 735)**	**(1 877)**	**142**

4.5. Provisions à long terme

Comme au 31 décembre 2013, les provisions à long terme se composent uniquement de la provision pour engagement de retraite au 31 décembre 2014.

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

Provision pour indemnités de départ à la retraite à l'ouverture de l'exercice 2014	**677**
Coût des services rendus	63
Coût financier (désactualisation)	11
Indemnités versées	(30)
Charge comptabilisée pendant l'exercice (1)	44
Ecarts actuariels (réserves consolidées)	293
Provision pour indemnités de départ à la retraite à la clôture de l'exercice 2014	**1 014**

(1) Cette charge a été comptabilisée intégralement dans les dotations aux provisions.

4.6. Autres passifs non courants

	31.12.2014	31.12.2013
Subventions d'investissements	806	826

4.7. Fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2014	31.12.2013
Dettes sur immobilisations	2 620	572
Fournisseurs	6 633	6 137
TOTAL	**9 253**	**6 709**

4.8. Autres passifs courants

	31.12.2014	31.12.2013
Dettes fiscales et sociales	4 573	3 886
Autres dettes	700	1 030
Comptes de régularisation	5	1
TOTAL	**5 278**	**4 917**

4.9. Instruments financiers

	31.12. 2014		Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances, dettes	Actifs financiers dont la juste valeur se réévalue par le résultat
Immobilisations financières	10	10	10	-
Clients	6 384	6 384	6 384	-
Autres actifs courants	4 539	4 539	4 539	-
Equivalents de trésorerie	909	909	-	909
Disponibilités et Dépôts à terme (DAT)	16 832	16 832	-	16 832
Actifs financiers	**28 674**	**28 674**	**10 933**	**17 741**
Emprunts non courants	2 367	2 367	2 367	-
Emprunts à court terme	139	139	139	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9 253	9 253	9 253	-
Autres passifs courants	5 278	5 278	5 278	-
Passifs financiers	**17 037**	**17 037**	**17 037**	**-**

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

	31.12.2014	31.12.2013
Production vente de biens	57 020	53 540
Production vente de services	215	198
Ventes de marchandises	213	224
TOTAL	**57 448**	**53 962**

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 1 425 K€ contre 1 100 K€ en 2013.

5.2. Charges de personnel et effectif du groupe

Charges de personnel	31.12.2014	31.12.2013
Salaires et traitements	10 440	9 678
Charges sociales (1)	4 066	3 882
Participation des salariés	177	114
TOTAL	**14 683**	**13 674**

(1) Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été comptabilisé en 2014 pour 436 K€ en diminution des charges sociales contre 270 K€ en 2013.

Le CICE acquis a permis à la société de financer une partie de ses investissements.

Effectif moyen des sociétés intégrées globalement	31.12.2014	31.12.2013
Cadres	41	36
Agents de maîtrise	73	69
Employés	21	21
Ouvriers	193	186
TOTAL	**328**	**312**

5.3. Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.2014	31.12.2013
Reprise subventions d'investissements	15	10
Transfert de charges	371	283
Quote part de subvention	22	-
Reprises d'amortissements/reprises de provisions	130	217
Autres produits et charges d'exploitation	(85)	(98)
TOTAL	**453**	**412**

5.4. Autres produits opérationnels

	31.12.2014	31.12.2013
Prix de cession des immobilisations	(1) 631	27
Autres produits	135	218
TOTAL	**766**	**245**

(1) Correspond principalement au prix de la cession de terrains appartenant à la CIE AGRICOLE DE LA CRAU SA ayant fait l'objet d'une expropriation.

5.5. Autres charges opérationnelles

	31.12.2014	31.12.2013
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(58)	(65)
Dotations aux provisions	-	(75)
Autres charges opérationnelles	(1)	(15)
TOTAL	**(59)**	**(155)**

5.6. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	31.12.2014	31.12.2013
Intérêts sur dépôts à terme	362	735
Produits nets sur cessions de VMP	7	6
TOTAL	**369**	**741**

5.7. Coût de l'endettement financier brut

	31.12.2014	31.12.2013
Intérêts et charges assimilées	(34)	(38)
TOTAL	**(34)**	**(38)**

5.8. Charge d'impôts

	31.12.2014	31.12.2013
Impôt exigible	(622)	(631)
Impôt différé	45	113
TOTAL	**(577)**	**(518)**

Le calcul de l'impôt est le suivant :

Résultat consolidé avant impôt	2 317
Décalages fiscaux permanents	102
Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi	(436)
Soit base soumise au taux normal de 33,33 %	**1 983**
Charge d'impôt correspondante	**(661)**
Contribution additionnelle sur versement de dividendes	(22)
Crédits d'impôts et divers	106
TOTAL	**(577)**

5.9. Résultat net par action

Les modalités de calcul du résultat net par action ont été précisées dans les règles et méthodes comptables.

	31.12.2014	31.12.2013
Résultat net du groupe par action non dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 355 677	3 402 247
Résultat net du groupe total	1 734 870	1 471 335
Résultat net du groupe par action non dilué	0,517	0,432
Résultat net du groupe par action dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 355 677	3 402 247
Résultat net du groupe total	1 734 870	1 471 335
Résultat net du groupe par action dilué	0,517	0,432

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Evaluation des risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci après :

RISQUES DE MARCHE, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE

Un contrat de crédit bail immobilier a été souscrit en janvier 2002 portant sur un ensemble immobilier situé dans la zone industrielle des Georgeonnes 26302 Bourg de Péage, dont le solde au 31 décembre 2014 est de 323 K€. Celui-ci est soumis à un taux variable (Euribor 3 mois).

Il n'existe aucun autre risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de SICAV monétaires et de dépôts à terme dans des banques de première catégorie.

RISQUES JURIDIQUES

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

RISQUES DE CHANGEMENT DE CONTROLE DE LA SOCIETE

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

RISQUES LIES A LA PROTECTION DES ACTIFS

Au-delà de la couverture assurance des actifs existant pour l'ensemble des sites, nous procédons régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc…). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

RISQUES INFORMATIQUES

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

RISQUES QUALITE

En matière de qualité des produits le groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 6. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

RISQUES DE VARIATION DES COURS DES MATIERES PREMIERES

Le groupe est exposé au risque de hausse de certaines matières premières, pour cela nous diversifions notre activité et nos produits afin de limiter notre dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première.

RISQUES FOURNISSEURS/CLIENTS

Dans les relations avec les fournisseurs, le groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, le groupe fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, le groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients.

Nous veillons également au recouvrement de nos créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

RISQUES SUR L'OBTENTION D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES ET EPUISEMENT DES VOIES DE RECOURS POSSIBLES

Le groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

6.2. Engagements ou opérations avec les parties liées

Les parties liées concernent l'ensemble des mandataires sociaux de SABETON et de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

Il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées hormis les éléments de rémunération mentionnés ci-dessous.

6.3. Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance de SABETON s'élèvent à 46 K€.

En ce qui concerne les organes de direction de la société, la rémunération brute versée :

- par SABETON à M. Claude GROS s'est élevée à 190 K€. De plus, il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, M. Claude GROS a renoncé, au cours de l'exercice 2014, à l'option d'achat consentie par SABETON portant sur 5 % du capital de SAINT-JEAN.
- à M. Guillaume BLANLOEIL par SABETON s'est élevée à 12 K€ en sa qualité de membre du Directoire et par SAINT JEAN, au titre de son contrat de travail, s'est élevée à 221 K€ dont 40 K€ de rémunération variable et 2 K€ d'avantages en nature. De plus, il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société SABETON, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti une option d'achat portant sur 5 % du capital de la société SAINT JEAN. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1er juillet 2017.

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SABETON et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale

	MAZARS		TEOREM LYON		DFP AUDIT	
	Montant HT	**%**	**Montant HT**	**%**	**Montant HT**	**%**
SABETON						
Certification des comptes	16 310 €	100 %	10 873 €	100 %	Néant	
Diligences directement liées	Néant		Néant		Néant	
Conseil	Néant		Néant		Néant	
FILIALES						
Certification des comptes	37 885 €	100 %	Néant		9 486 €	100 %
Diligences directement liées	Néant		Néant		Néant	
Conseil	Néant		Néant		Néant	
TOTAL	**54 195 €**	**100 %**	**10 873 €**	**100 %**	**9 486 €**	**100 %**

6.5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée ci-après selon l'approche du management et du suivi des performances au sein du groupe.

DEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs retenus pour la présentation de l'information sectorielle reprennent les principales activités exercées par les entités économiques composant le groupe SABETON, à savoir : l'agroalimentaire pour les sociétés SAINT JEAN, SAINT JEAN BOUTIQUE, SAS DU ROYANS, SCI BEMOL, SCI LES DODOUX et SCI J2FD et la gestion de patrimoine pour les sociétés SABETON et CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

Les sociétés PARNY et VILLAGE DE LA PERONNE ont été classées dans la colonne « Autres ».

RESULTAT SECTORIEL

AU 31 DECEMBRE 2014	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	**57 422**	**124**	**(99)**		**57 447**
Autres produits de l'activité	1	94	(88)		7
Achats consommés	(23 905)	5			(23 900)
Charges de personnel	(13 889)	(794)			(14 683)
Charges externes	(11 969)	(480)	99	(9)	(12 359)
Impôts et taxes	(1 265)	(41)			(1 306)
Dotation aux amortissements	(4 123)	(86)	1		(4 208)
Dotation aux provisions	(75)	3		(67)	(139)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	(40)				(40)
Autres produits et charges	479	(26)			453
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	**2 636**	**(1 201)**	**(87)**	**(76)**	**1 272**
Autres produits et charges opérationnels	7	669	31		707
RESULTAT OPERATIONNEL	**2 643**	**(532)**	**(56)**	**(76)**	**1 979**
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	**(222)**	**744**	**(187)**	**-**	**335**
Autres produits et charges financiers		27		(24)	3
Charge d'impôts	(641)	64			(577)
RESULTAT NET	**1 780**	**303**	**(243)**	**(100)**	**1 740**

AU 31 DECEMBRE 2013	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	**53 927**	**147**	**(112)**		**53 962**
Autres produits de l'activité		87	(81)		7
Achats consommés	(22 407)	7	1		(22 399)
Charges de personnel	(12 890)	(785)			(13 674)
Charges externes	(11 414)	(485)	112	(8)	(11 796)
Impôts et taxes	(1 215)	(41)		(1)	(1 257)
Dotation aux amortissements	(4 087)	(130)			(4 217)
Dotation aux provisions	(81)	(1)		(63)	(145)
Variation des stocks de produits	294				294
Autres produits et charges	431	(18)			412
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	**2 557**	**(1 219)**	**(80)**	**(71)**	**1 187**
Autres produits et charges opérationnels	92		(2)		90
RESULTAT OPERATIONNEL	**2 649**	**(1 219)**	**(82)**	**(71)**	**1 277**
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	**(251)**	**875**	**80**	**-**	**704**
Autres produits et charges financiers	2	(6)	6		2
Charge d'impôts	(462)	(56)	1		(518)
RESULTAT NET	**1 937**	**(407)**	**5**	**(71)**	**1 464**

BILAN SECTORIEL

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2014	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	4 716	1 214			5 931
Autres immobilisations incorporelles	284	1			285
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	30 588	932	(1)	2 167	33 686
Actifs financiers disponibles à la vente		1 776			1 776
Autres actifs non-courants	4	39 845	(39 840)		9
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	**35 592**	**43 768**	**(39 841)**	**2 167**	**41 687**
Stocks et en-cours	3 012				3 012
Clients et comptes rattachés	6 379	5			6 384
Autres actifs courants	3 532	790	(393)	124	4 053
Actifs d'impôts courants		487			487
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 595	15 810		336	17 741
TOTAL ACTIFS COURANTS	**14 518**	**17 092**	**(393)**	**460**	**31 677**
TOTAL DE L'ACTIF	**50 110**	**60 860**	**(40 234)**	**2 627**	**73 364**

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2014	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis		3 356			3 356
Autres réserves	6 544	55 688	(14 675)	103	47 660
Résultat de l'exercice	1 781	292	(263)	(75)	1 735
Intérêts minoritaires		24	(6)		18
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**8 325**	**59 360**	**(14 944)**	**28**	**52 769**
Emprunts et dettes financières à long terme	25 077	387	(25 290)	2 193	2 367
Passif d'impôts non courants	1 270	465			1 735
Provisions à long terme	964	50			1 014
Passifs non courants	806				806
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	**28 117**	**902**	**(25 290)**	**2 193**	**5 922**
Fournisseurs et comptes rattachés	8 670	178		405	9 253
Emprunts à court terme	3				3
Partie courante des emprunts et des dettes financières à LT	139				139
Passifs d'impôts courants					
Autres passifs courants	4 857	421			5 278
TOTAL PASSIFS COURANTS	**13 669**	**599**	**-**	**405**	**14 673**
TOTAL DU PASSIF	**50 111**	**60 861**	**(40 234)**	**2 626**	**73 364**

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2013	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	4 716	1 214			5 931
Autres immobilisations incorporelles	259	2			261
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	26 262	1 010	(2)	691	27 961
Actifs financiers disponibles à la vente		1 827			1 827
Autres actifs non-courants	4	36 768	(36 762)		10
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	**31 241**	**40 822**	**(36 764)**	**-**	**35 990**
Stocks et en-cours	2 836				2 836
Clients et comptes rattachés	6 270	24	(1)		6 293
Autres actifs courants	2 395	397	(313)	83	2 562
Actifs d'impôts courants					-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	381	20 329		71	20 781
TOTAL ACTIFS COURANTS	**11 882**	**20 749**	**(314)**	**155**	**32 472**
TOTAL DE L'ACTIF	**43 123**	**61 571**	**(37 078)**	**155**	**68 462**

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2013	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis		3 356			3 356
Autres réserves	4 794	56 938	(14 396)	(174)	47 163
Résultat de l'exercice	1 938	(401)	5	(70)	1 471
Intérêts minoritaires		14	3	(5)	13
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**6 731**	**59 907**	**(14 388)**	**(248)**	**52 003**
Emprunts et dettes financières à long terme	22 616	180	(22 678)	937	1 055
Passif d'impôts non courants	1 374	503			1 877
Provisions à long terme	637	41			677
Passifs non courants	826				826
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	**25 453**	**723**	**(22 678)**	**937**	**4 435**
Fournisseurs et comptes rattachés	6 377	176	(1)	157	6 709
Emprunts à court terme	43				43
Partie courante des emprunts et des dettes financières à LT	187				187
Passifs d'impôts courants		168			168
Autres passifs courants	4 330	597	(11)		4 917
TOTAL PASSIFS COURANTS	**10 937**	**942**	**(11)**	**157**	**12 024**
TOTAL DU PASSIF	**43 123**	**61 571**	**(37 078)**	**846**	**68 462**

6.6. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

Options d'achat consenties sur 9,3125 % à l'équipe dirigeante de SAINT JEAN à un prix d'exercice, d'une valeur au 1er juillet 2014, de 11,99 euros par action et exerçables du 1er juillet 2012 au 31 juillet 2017. Ces options d'achat sont assorties d'options de vente exerçables à compter du 1er juillet 2017.

En application de la Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative notamment au droit individuel à la formation, le volume d'heures cumulées au titre du DIF par les salariés du groupe s'élève à 30 219 heures. Au cours de l'exercice, 597 heures ont donné lieu à demande.

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :
- le contrôle des comptes consolidés de la société SABETON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Les écarts d'acquisitions inscrits à l'actif du bilan consolidé pour une valeur de 5,9 M€, ont été évalués conformément aux principes décrits dans la note « 2.2 - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers. Nous avons examiné les modalités de mises en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions des flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note 2.2 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 1er avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM LYON	MAZARS
Frédéric CHEVALLIER	Pierre BELUZE

Notes

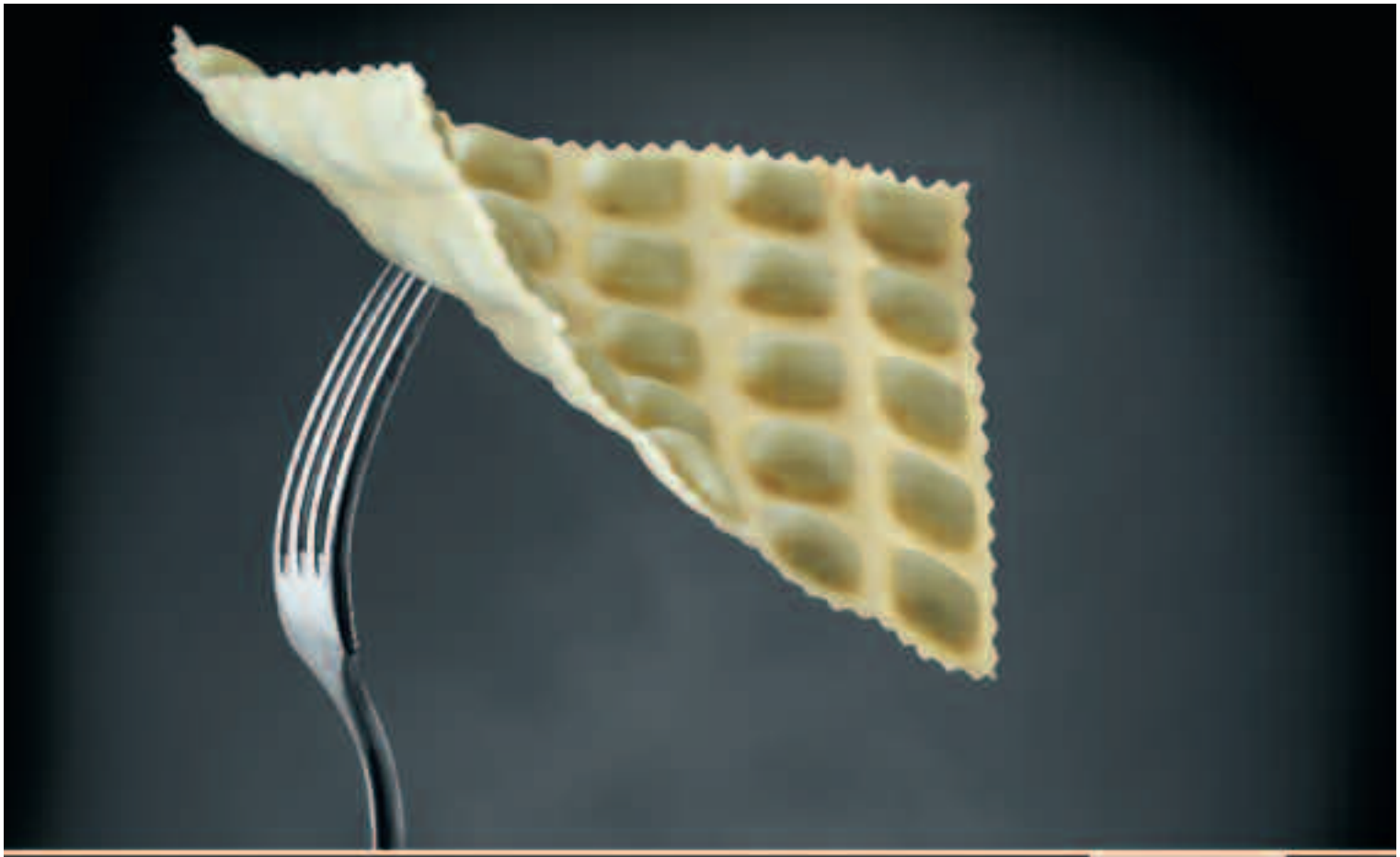

RAVIOLES
PRODUITS TRAITEURS

PATES FRAICHES
QUENELLES

Saint Jean

SABETON

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 3 355 677 €
Siège social : 34, route d'Ecully - 69570 DARDILLY
Adresse postale : B.P. 101 - 69573 DARDILLY CEDEX
Téléphone : 04.72.52.22.00 - Télécopie : 04.78.66.04.38
Email : sabeton@sabeton.fr - Site internet : www.sabeton.fr
958 505 729 RCS LYON

TYPOCENTRE_l'esprimeur_03 85 39 94 74